

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets



2022



**NOS DÉCHETS,
AGISSONS
PLUS
POUR EN FAIRE
MOINS**

Orientations du Plan d'actions 2020-2026

Dans le cadre de la nouvelle mandature, le Sycodem Sud Vendée a adopté le 16 décembre 2020, par délibération n°2020-85-CS, un nouveau Plan d'actions sur les 6 années à venir. Celui-ci a pour double objectif de faire évoluer les pratiques dans le sens de la prévention, de la réduction et de la valorisation des déchets ; ainsi qu'assurer la transition vers une économie circulaire sobre en carbone.

Le Plan d'actions se décline en 8 axes :

- 1 – Accompagner la gouvernance**
- 2 – Lutter contre les dépôts sauvages**
- 3 – Favoriser la responsabilité sociétale**
- 4 – Promouvoir l'économie circulaire**
- 5 – Moderniser la collecte et le tri tout en maîtrisant les coûts**
- 6 – Prévoir des pistes d'évolution des déchèteries : répondre aux enjeux, faire face aux nouvelles contraintes**
- 7 – Mobiliser les usagers pour éviter les déchets, recycler et composter**
- 8 – Mettre en oeuvre un schéma territorial de gestion de la matière organique**

Le Plan 2020-2026 intitulé «*Un service de qualité écoresponsable construit autour des notions de prévention, de coopération et d'innovation*» s'inscrit dans le cadre réglementaire des Lois de Transition Energétique pour une Croissance Verte (LTECV) de 2015 et Loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire (AGEC) de 2020, ainsi qu'au coeur des Plans Climat-Air-Energie-Territoriaux (PCAET) menés localement par les 2 Communautés de Communes : Pays de Fontenay-Vendée et Vendée Sèvre Autise.

Sommaire

	page
Avant-propos du Président	1
Les faits marquants	2
Sycodem Sud Vendée en 2022 territoire, population, compétences, organigrammes	3
Collecte des déchets ménagers indicateurs techniques, résultats de collecte, équipements	5
Déchèteries-recycleries indicateurs techniques, résultats de collecte	13
Synthèse d'exploitation bilans, évolution des résultats	19
Communication actions entreprises, sensibilisation, publications	23
Prévention des déchets plan de réduction des déchets végétaux, bilan	32
Indicateurs financiers compte administratif, coûts du service, redevance incitative	35
Ressources Humaines bilan des carrières, indicateurs humains	47
Prévention des risques-Hygiène-Sécurité actions entreprises, bilan des accidents du travail, sécurité	49

Avant-propos du Président



Le présent rapport annuel retrace l'activité écoulée en 2022. Vous y trouverez des indicateurs financiers, techniques et humains, les projets mis en œuvre, l'amorce de nouvelles pistes de travail au service de la population. En somme, une année riche en activités pour le Sycodem.

Je rajouterai à travers ces quelques lignes que le Sycodem est une structure publique en charge de la collecte de vos déchets.

Ce qui nous anime est de vous offrir le meilleur service tout en maîtrisant les coûts dans un contexte incertain.

En 2022, de nouveaux services ont vu le jour avec notamment l'ouverture de la ressourcerie végétale à Mouzeuil-Saint-Martin, l'acquisition d'un véhicule poids-lourd pour la collecte, alimenté au bio-GNV et la genèse du projet Re-Cycle (Recyclage des vélos).

Je tiens à remercier chaleureusement ici chacun des agents et des élus qui œuvrent pour le service de gestion des déchets, mais aussi les usagers pour le bon geste du tri, et leur implication à réduire durablement les déchets à traiter.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Stéphane GUILLON, Président
(mandat 2020-2026)

→ Faits marquants 2022



Ouverture de la Ressourcerie végétale à Mouzeuil-Saint-Martin

Le 1^{er} avril 2022 ouvrait la 1^{ère} Ressourcerie végétale du Sycodem : site pédagogique autour de la valorisation des végétaux.

>> voir page 30



Nouveau camion-benne alimenté au Bio-GNV

1^{er} véhicule de la flotte poids-lourds entrant dans le schéma de réduction de l'empreinte carbone du Sycodem.

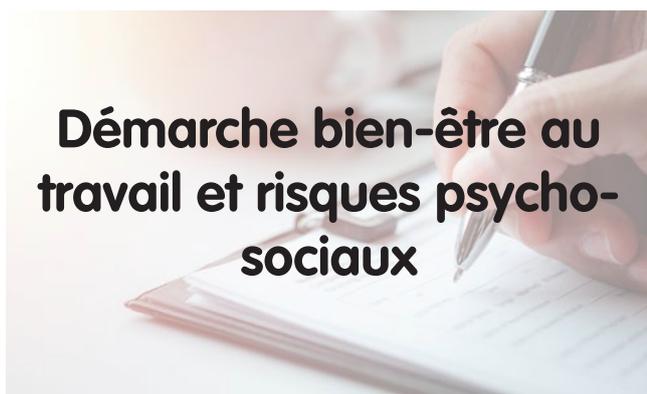
>> voir page 5



Développement des projets d'économie circulaire

De nouveaux partenariats sont tissés en 2022 autour des projets d'économie circulaire : mise en relation d'acteurs, circulation des matériaux, atelier soldaire Re-Cycle...

>> voir page 32



Démarche bien-être au travail et risques psychosociaux

En 2022, le Sycodem s'est inscrit dans un diagnostic du bien-être au travail. Le démarrage du projet sera suivi d'actions concrètes pour répondre aux agents.

>> voir page 49



Sycodem Sud Vendée

en 2022

> Caractéristiques du territoire au 31/12/2022



Population (au 31/12/2022) :
 INSEE : 52 893 habitants (+25)
 DGF⁽¹⁾ : 55 071 habitants (+82)



Habitat :
 93,35 % de pavillons
 6,65 % d'habitats collectifs (majoritairement présents à Fontenay-le-Comte, 33 %)



Territoire :
 territoire mixte à dominante rurale suivant le Référentiel national des coûts du service public de gestion des déchets. Ademe 2018.



- Communauté de Communes **Pays de Fontenay-Vendée :**
 25 communes
 36 379 habitants⁽²⁾

- la Communauté de Communes **Vendée Sèvre Autise :**
 15 communes
 16 514 habitants⁽²⁾



Depuis un an, la population globale est relativement stable.

A noter qu'au 1^{er} janvier 2022, les habitants des communes de L'Île-d'Elle, Le Gué-de-Velluire et Nalliers ne sont plus autorisés à accéder aux déchèteries du Sycodem, la convention de mise à disposition étant arrivée à échéance et non-renouvelée avec la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral.

⁽¹⁾ utilisée dans le calcul des données issues de Trivalis
⁽²⁾ source Maison des Communes de la Vendée

> Compétences statutaires

- collecte séparative des déchets ménagers et assimilés
- gestion des hauts-de-quai des 5 déchèteries-recycleries
- gestion d'une ressourcerie végétale
- développement et optimisation des régies collecte et déchèteries
- gestion du parc d'équipements de collecte
- communication et actions sur la prévention des déchets, le tri, la valorisation des déchets végétaux et biodéchets
- gestion de la facturation de la Redevance Incitative pour le compte des Communautés de Communes membres

> Direction politique depuis le 24/09/2020

Composition du Comité Syndical : 14 délégués de la CC. Pays de Fontenay-Vendée, 7 délégués de la C.C. Vendée Sèvre Autise.

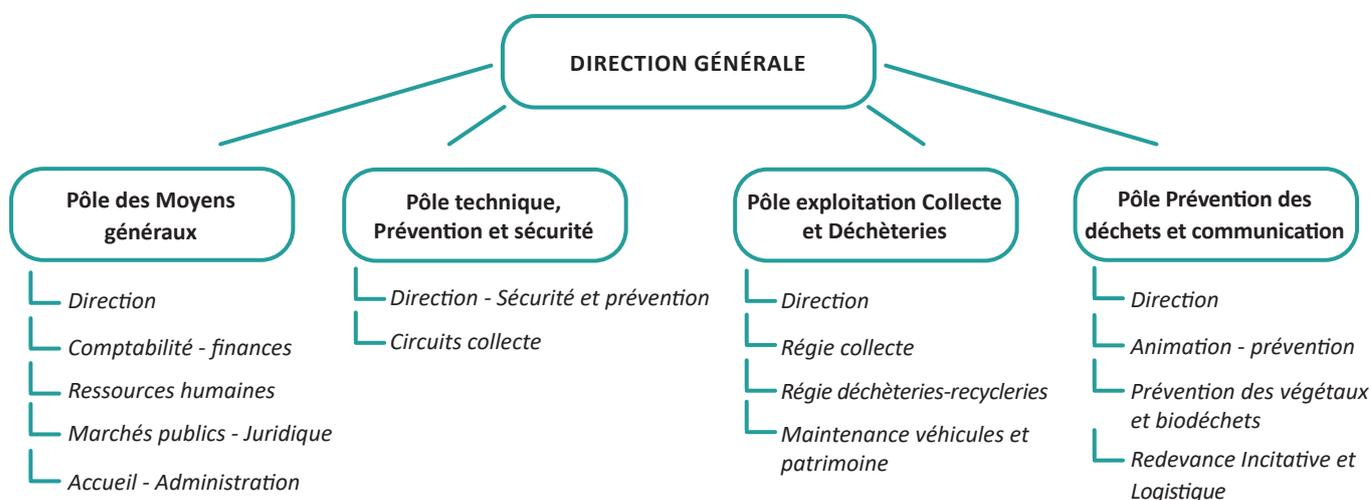
Composition du Bureau :

Président : M. Stéphane GUILLON
 1^{er} Vice-Président : M. Stéphane BOUILLAUD
 2^{ème} Vice-Président : M. Lionel PAGEAUD
 3^{ème} Vice-Présidente : Mme Catherine MASSON-SOULARD
 membre du Bureau : M. Gilles BOUTEILLER
 membre du Bureau : M. Laurent DUPAS
 membre du Bureau : M. Sébastien ROY

Commissions :

Technique
 Appel d'offres
 Communication et Prévention des déchets
 Gestion et réclamations

> Organisation des services au 31/12/2022





Collecte des déchets ménagers

La collecte des déchets est assurée en régie.

Dans ce chapitre, données chiffrées sur la base de la population INSEE 2022 : 52 893 habitants.

> Moyens humains

9 agents titulaires chauffeurs PL-ripeurs

6 agents titulaires chauffeurs-ripeurs

Les équipes sont encadrées par un responsable de régie. Un agent responsable du tracé des circuits et un agent chargé de la gestion du parc de véhicules viennent en renfort des équipes de collecte si besoin.

> Organisationnel

La collecte en porte-à-porte est organisée sur 2 temps, 5 jours/semaine :

- de 04h à 11h
- de 13h à 20h
- en journée : collectes des conteneurs d'apport volontaire
- en journée : collectes des bacs professionnels

Dans le cas de jours fériés en semaine, les collectes sont décalées d'une journée.

> Moyens techniques

Afin d'assurer son service public en régie, le Sycodem est équipé de sa propre flotte de poids-lourds pour la collecte :



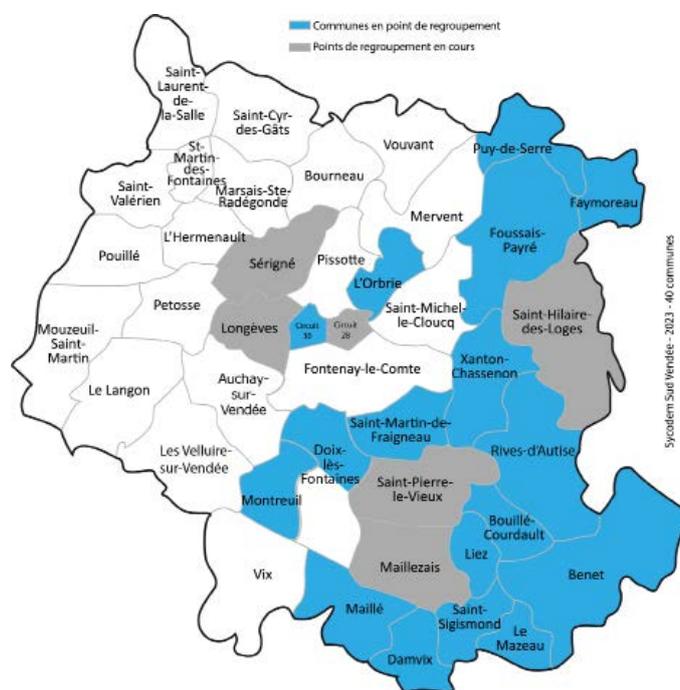
- 5 BOM (camion Benne à Ordures Ménagères) monocompartimentés de 26 T, dont 1 BOM au bio-GNV,
- 1 BOM monocompartimentée de 19 T
- 3 camions Micro-bennes de 3,5 T
- 1 camion-grue de 26 T équipé d'un caisson amovible de 30 m³ à volets.

En 2022, l'acquisition d'une BOM alimentée au Bio-GNV démarre le programme de renouvellement de la flotte dans le souci de réduction de l'empreinte carbone du Sycodem.

La maintenance, essentielle, de ces véhicules soumis à des usages intensifs, est assurée en interne pour les réparations bénignes et vérifications quotidiennes. Les réparations plus importantes sont déléguées à un professionnel poids-lourds. A chaque retour de collecte, l'équipage est en charge du nettoyage de son véhicule.

> Indicateurs techniques

● PROGRAMME D'OPTIMISATION DE LA COLLECTE EN PORTE-A-PORTE



● Communes desservies en points de regroupement en 2022

Le service de collecte en points de regroupement dessert progressivement le territoire. Les projets sont menés conjointement par le Sycodem et les élus représentant la commune concernée. Au 31/12/2022, 16 communes sont en points de regroupement.

● UTILISATION DU SERVICE DE COLLECTE DES DÉCHETS

➔ TAUX DE PRÉSENTATION MOYEN DES BACS NOIRS ET BACS JAUNES EN PORTE-À-PORTE

	2018	2019	2020	2021	2022	Ecart 2021-2022
Nombre de levées des bacs d'ORDURES MÉNAGÈRES	236 653	224 136	225 496	223 341	211 152	-5,67 %
Taux de présentation moyen	34 %	33 %	34,43 %	34,28 %	32,35 %	-5,63 %
Nombre de levées des bacs d'EMBALLAGES	369 298	366 884	357 463	381 945	376 058	-1,67 %
Taux de présentation moyen	53 %	51 %	56 %	56 %	54,44 %	-2,26 %

Un taux de présentation de 100 % correspond à une présentation systématique du bac à chaque collecte. Les ramassages ont lieu tous les 15j en 2022, en alternance bac jaune/bac noir.

→ RÉPARTITION DES LEVÉES DES BACS PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS, EN 2022

	Ordures ménagères	Emballages	Biodéchets	Cartons bruns	Coquillages	Dépôts sauvages
PARTICULIERS 	176 857	352 719	0	0	0	0
PROFESSIONNELS 	34 295	23 271	6 691	1 489	1803	928
TOTAL	211 152	375 990	6 691	1 489	1 803	928

16,24 % des levées totales



La collecte des ordures ménagères assimilées chez les professionnels n'est pas la compétence première du Sycodem mais mise en place par volonté politique d'apporter un service public à cette activité. Elle représente 16,24 % des levées de bacs noirs. Les collectes de cartons et biodéchets desservent uniquement les professionnels. Les levées des bacs «dépôts sauvages» dans les communes ont fortement augmenté en 2022 (de 780 en 2021 à 928 levées en 2022).

→ EVOLUTION DU NOMBRE MOYEN DE LEVÉES ANNUELLES DU BAC NOIR

	PARTICULIERS 					PROFESSIONNELS 				
	2018	2019	2020	2021	2022	2018	2019	2020	2021	2022
120L	8	8	8	8	7	9	9	8	9	8
180L	9	9	9	9	8	12	14	12	13	13
240L	9	10	10	10	9	18	19	19	20	21
360L	9	11	10	10	10	17	21	26	28	28
660L	8	10	21	4	8	25	24	23	24	23



La moyenne des levées est stable chez les particuliers dont le crédit compris dans la part fixe de la redevance s'élève à 6/an. Ce résultat démontre d'une volonté de maîtrise des usagers sur leur production d'ordures ménagères. Elle est plus aléatoire chez les professionnels qui paient un coût unitaire dès la première levée du bac noir.

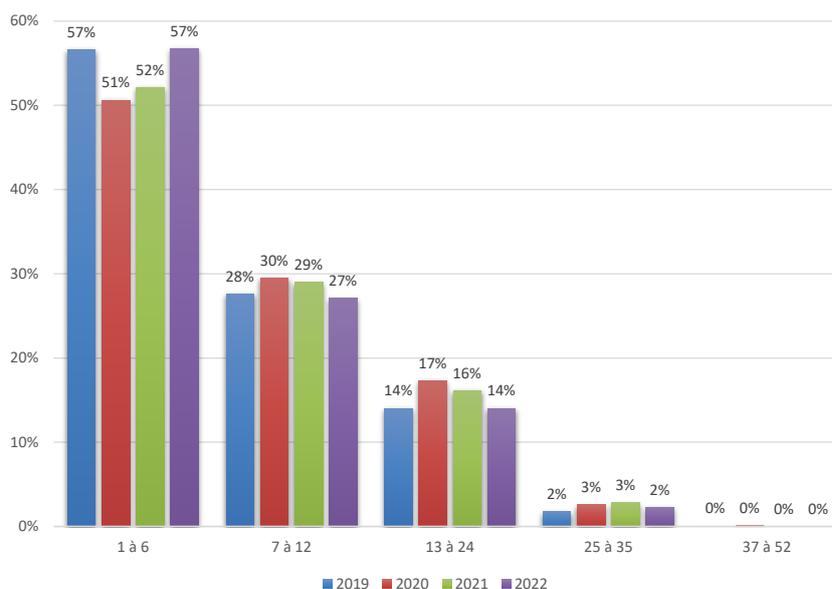
→ EVOLUTION DU NOMBRE MOYEN DE LEVÉES ANNUELLES DU BAC JAUNE

	PARTICULIERS 					PROFESSIONNELS 				
	2018	2019	2020	2021	2022	2018	2019	2020	2021	2022
120L	14	13	13	14	13.27	11	11	10	11	9.58
180L	13	13	13	14	13.74	12	11	9	10	9.71
240L	16	16	15	16	15.87	13	13	12	13	13.32
360L	14	16	14	16	15.44	17	15	13	14	14.45
660L	11	11	11	9	6.052	14	15	16	16	15.50



La moyenne des levées des bacs jaunes a diminué chez les particuliers en 2022. Cette collecte n'est pas facturée au vidage mais couverte par un montant forfaitaire compris dans la part fixe de la redevance. Ce calcul s'applique aussi aux professionnels, par bac jaune en place.

→ RÉPARTITION DU NOMBRE DE FOYERS SUIVANT LE NOMBRE DE LEVÉES EN ORDURES MÉNAGÈRES



Les particuliers sont plus nombreux à présenter au moins une fois leur bac noir sans dépasser le crédit annuel. Le pourcentage de foyers présentant entre 1 à 6 fois dans l'année a par conséquent augmenté de plus de 4 % en un an.

→ EVOLUTION DU NOMBRE DE FOYERS DESSERVIS EN BACS



	2018	2019	2020	2021	2022
Particuliers en résidence principale	20 307	20 528	20 686	20 921	21 148
Particuliers en résidence secondaire	1 370	1 379	1 370	1 347	1 351
Nombre total de foyers équipés	21 677	21 907	22 056	22 268	22 499

→ EVOLUTION DU NOMBRE DE DÉPÔTS DANS LES CONTENEURS D'ORDURES MÉNAGÈRES



	2018 ⁽¹⁾	2019 ⁽¹⁾	2020	2021	2022	évolution 2021-2022
PARTICULIERS	46 471	46 491	63 460	68 412	70 818	3,52 %
PROFESSIONNELS	8 739	7 802	7 698	8 013	7 943	-0,87 %
TOUS MODÈLES CONFONDUS	55 210	54 293	71 158⁽¹⁾	76 425	78 761	2,97 %



Les conteneurs enterrés sont accessibles à l'ensemble des usagers du territoire, équipés de bacs ou non. Leur utilisation par les particuliers est en constante évolution du fait de nouvelles résidences desservies sur ce mode de collecte.

→ EVOLUTION DU NOMBRE DE DÉPÔTS DANS LES CONTENEURS D'EMBALLAGES

	2019 ⁽¹⁾	2020	2021	2022	évolution 2021-2022 ¹
PARTICULIERS	42 344	65 089	64 540	67 668	+4,85 %
PROFESSIONNELS	2 934	3 058	3 454	3 772	+9,21 %
TOUS MODÈLES CONFONDUS	45 278	68 147	67 994	71 440	+5,07 %



Les contrôles d'accès sur les conteneurs d'emballages sont en place depuis le 1^{er} janvier 2019. Il faut noter que 9 255 dépôts EMR en 2022, tous modèles confondus, sont effectués par des usagers équipés de bacs.

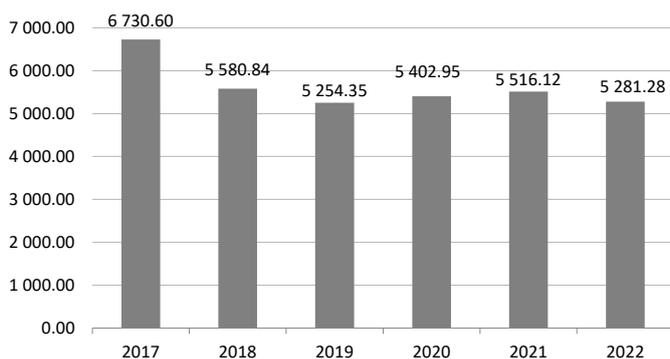
→ EVOLUTION DU NOMBRE DE FOYERS DESSERVIS EN APPORT VOLONTAIRE



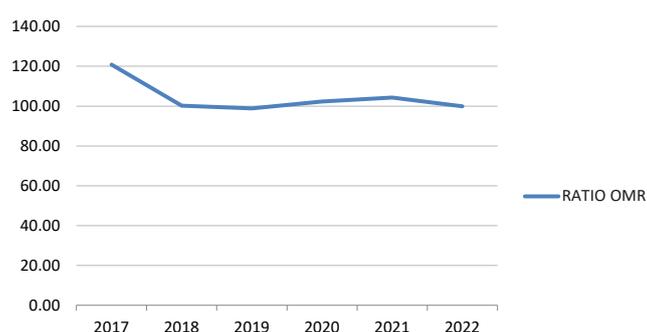
	2018	2019	2020	2021	2022
Particuliers en résidence principale	1 307	1 391	1 476	1 727	1 785
Particuliers en résidence secondaire	37	35	36	40	47
Nombre total de foyers équipés	1 344	1 426	1 512	1 767	1 832

● RÉSULTATS DE LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Evolution des tonnages collectés depuis 2017



Evolution du ratio OMR depuis 2017



Ratio 2022 :
99,85 kg/habitant
 - 4,49 kg en 1 an



135,7 kg/hab⁽¹⁾ en Vendée
 - 6,3 kg en 1 an

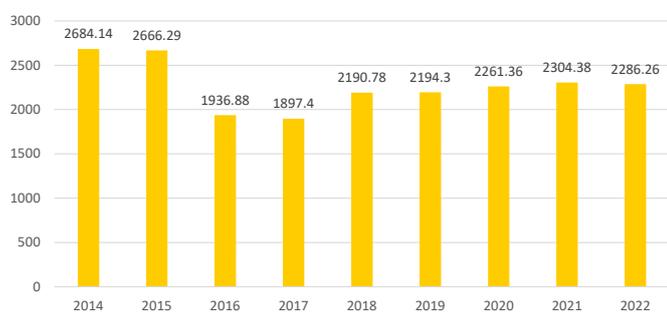


Les tonnages d'ordures ménagères repartent à la baisse en 2022, permettant de passer le ratio en dessous de la barre des 100 kg/habitant.

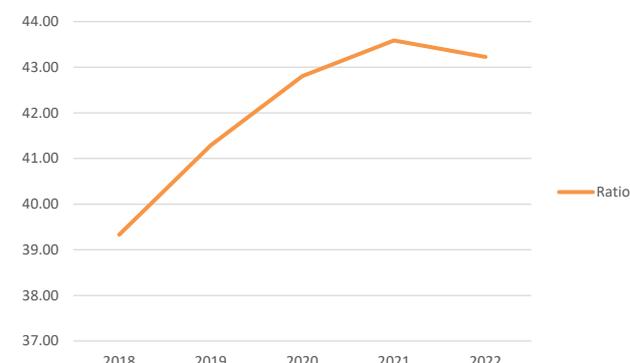
⁽¹⁾ données corrigées (publication 2019 incomplète)

● RÉSULTATS DE LA COLLECTE DES EMBALLAGES MÉNAGERS

Evolution des tonnages collectés depuis 2017



Evolution du ratio Emballages depuis 2017



Ratio 2022 :
43,22 kg/habitant
 - 0,37 kg en 1 an



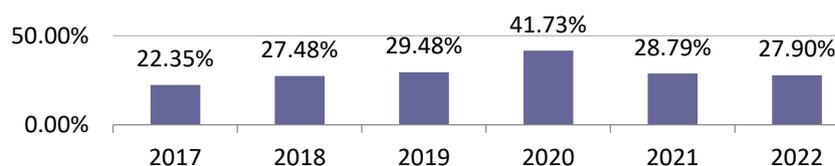
41 kg/hab⁽¹⁾ en Vendée

→ LES REFUS DE TRI

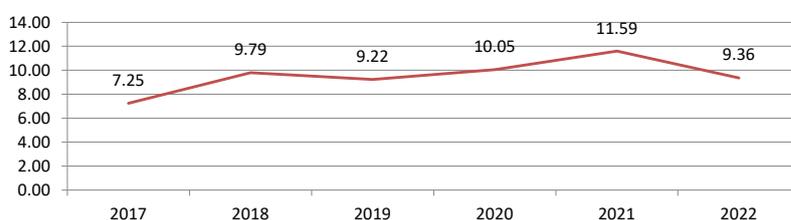
Les refus de tri sont évalués selon les tonnages entrants en Centre de tri départemental. Des caractérisations (analyses des flux entrants) sont planifiées tous les mois pour exprimer la part des refus en % :

- les emballages imbriqués ou souillés,
- les emballages sans filière de valorisation actuellement (exemple : barquette noire) mais acceptés dans les consignes de tri.

Evolution du taux de refus moyen

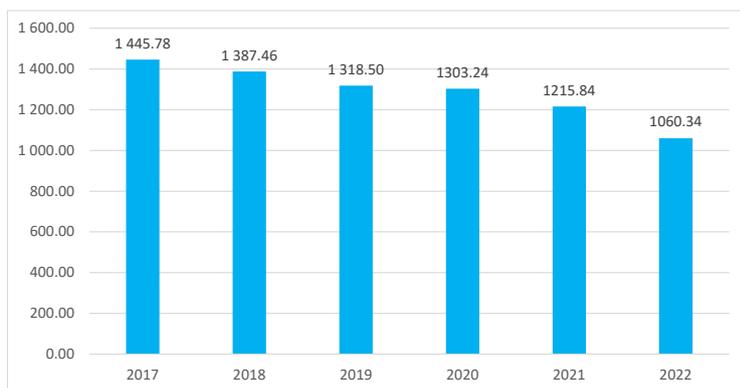


Evolution du ratio de refus



Avant 2019, les conteneurs d'apport volontaire d'emballages étaient en libre accès. Ceci, en corrélation avec la mise en oeuvre de la Redevance et le contrôle des dépôts d'ordures ménagères dans les conteneurs, peut expliquer l'augmentation du ratio des refus de la collecte sélective (emballages + papiers) en caractérisation (analyse sur échantillon des flux d'emballages collectés). Il a en effet été constaté des dépôts d'encombrants et d'ordures ménagères dans les conteneurs jaunes. En 2022, des contrôles qualités sur les bacs individuels emballages ont été réalisés, ce qui a permis de revenir à un taux inférieur à 2019.

● ÉVOLUTION DES TONNAGES DE PAPIER

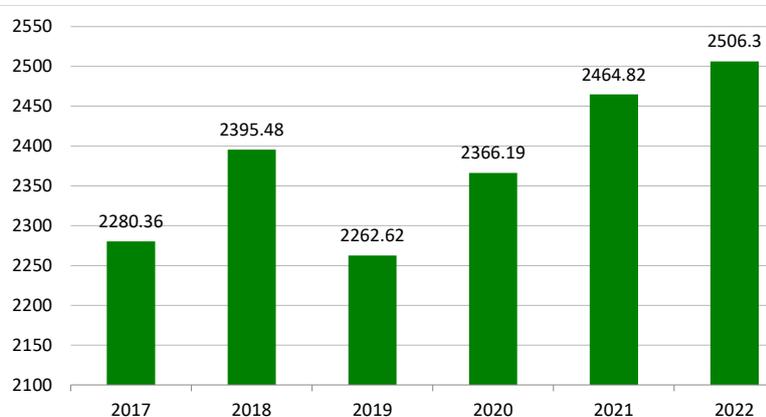


Ratio 2022 :
20,05 kg/habitant
 - 2,95 kg en 1 an



17,5 kg/hab⁽¹⁾ en Vendée

● ÉVOLUTION DES TONNAGES DE VERRE

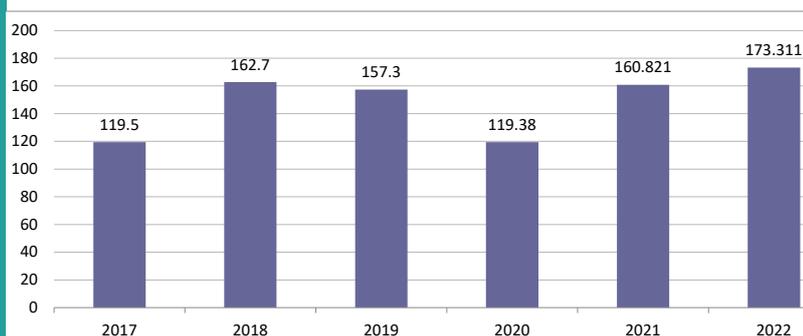


Ratio 2022 :
47,38 kg/habitant
 + 0,76 kg en 1 an⁽¹⁾



52,1 kg/hab⁽²⁾ en Vendée

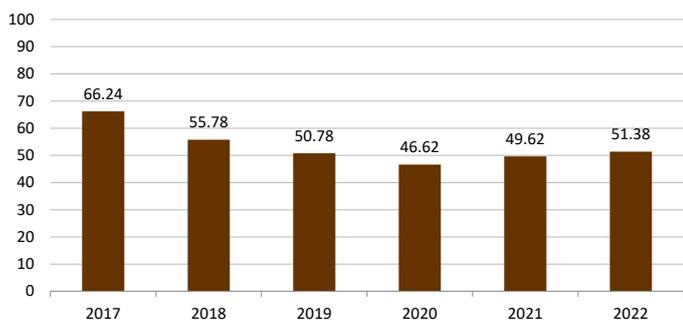
● ÉVOLUTION DES TONNAGES DE TEXTILE (TEXTILES-LINGE-CHAUSSURES)



Ratio 2022 :
3,28 kg/habitant
 + 0,24 kg en 1 an

⁽¹⁾ population DGF (55 071 hab.). Source : Trivalis

● EVOLUTION DES TONNAGES DE CARTONS ET BIODÉCHETS PROS



Cartons bruns collectés



Les collectes des cartons et des biodéchets en porte-à-porte concernent uniquement les activités professionnelles. La première est assurée uniquement sur la commune de Fontenay-le-Comte.



Biodéchets collectés

● LOGISTIQUE DES ÉQUIPEMENTS DE COLLECTE

→ BACS DE COLLECTE ET COMPOSTEURS	Interventions sur les équipements de collecte en 2022	Équipements en place au 31/12/2022
Ordures ménagères	1882	24 325
Emballages	2572	24 360
Papiers	30	457
Composteurs	366	20 412
Bioseaux	266	3 673
Cartons ⁽¹⁾	3	39
Biodéchets	34	203
Dépôts sauvages ⁽²⁾	0	53
Coquillages	6	102
TOTAL:	5 159	73 624

données arrêtées au 27/04/2023

→ EQUIPEMENTS DE PRÊT

Nb de conventions d'emprunts ⁽³⁾	91	91 conventions ont été passées avec les organisateurs de manifestations ou les communes. +82 % d'activité en 1 an.
Ordures ménagères 660 L	138 bacs empruntés	les quantités de matériel empruntées sont variables d'une année à l'autre suivant les manifestations. Les années de Biennale ou de Fête de la Meunerie impactent fortement les emprunts.
Ordures ménagères 360 L	12 bacs empruntés	
Emballages 660 L	145 bacs empruntés	
Emballages 340 L	7 bacs empruntés	
Biodéchets 240 L	102 bacs empruntés	
Totems de tri	115 totems empruntés	
Gobelets réutilisables	17 prêts	le Sycodem a décidé de prêter les gobelets jusqu'à épuisement (non-retour des prêts) puis d'arrêter ce prêt en orientant vers la vaisselle lavable.

⁽¹⁾ selon les besoins, bacs vendus aux professionnels⁽²⁾ bacs dotés aux communes⁽³⁾ hors équipements de gens du voyage



Déchèteries-recycleries

Source des données chiffrées : L'Observatoire des déchets - Trivalis.

Année de référence des évolutions chiffrées : 2017 (N-1 avant mise en oeuvre de la Redevance incitative, démarrage des contrôles d'accès en déchèteries).



Localisation des déchèteries et ressourceurcies végétales du Sycodem - 2023

 Ressourceries végétales du Sycodem

 Déchèteries-recycleries du Sycodem

> Moyens humains

L'équipe se compose de :

- 1 responsable d'équipe
- 7 agents de déchèteries

ACCÈS AUX SITES

Les 5 déchèteries-recycleries et la ressourceurcie végétale sont accessibles aux usagers enregistrés auprès du Sycodem.

Une convention entre le Sycodem et la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral ayant pris fin au 31 décembre 2021, l'accès accordé aux habitants du Gué-de-Velluire, de L'Île d'Elle, et de Nalliers, n'est plus autorisé depuis le 1^{er} janvier 2022.

> Moyens techniques



- 1 camion ampliroll permettant de changer les bennes sur les déchèteries et d'effectuer la rotation de certaines.
- 1 télescopique permettant de remonter les déchets verts et de manutentionner certains gros déchets dans les bennes.
- 2 véhicules légers électriques.

> En 2022...



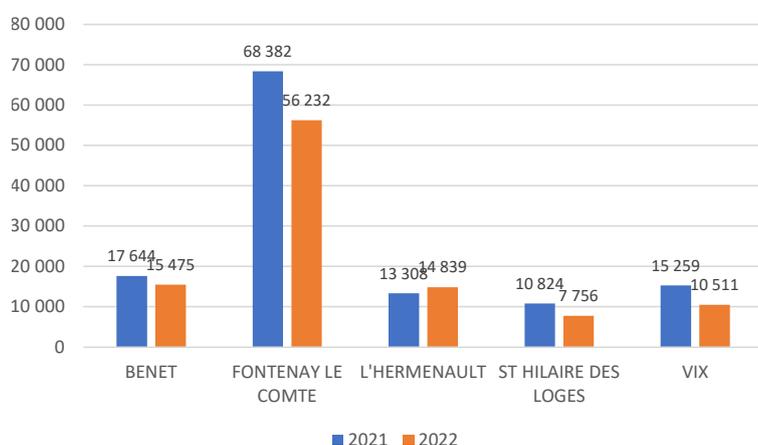
Depuis le 1^{er} avril 2022, la déchèterie-recyclerie à Mouzeuil-Saint-Martin a été requalifiée en ressourcerie végétale. Le site a été fermé aux usagers le 31 décembre 2021, afin de bénéficier de 4 mois pour le vider, le nettoyer et l'aménager dans ses nouvelles fonctions pédagogiques. Les habitants du secteur se sont réorientés vers la déchèterie de L'Hermenault pour l'évacuation des déchets dédiés.

>> voir page 33

> Indicateurs techniques

● ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENTRÉES SUR LES 5 DÉCHÈTERIES

	2018 ⁽¹⁾	2019 ⁽¹⁾	2020	2021	2022
MOUZEUIL SAINT MARTIN	10 681	6 970	6 146	6 543	
BENET	13 864	14 627	14 448	17 644	15 475
FONTENAY LE COMTE	59 649	59 626	55 389	68 382	56 232
L'HERMENAULT	11 903	11 406	10 683	13 308	14 839
SAINT HILAIRE DES LOGES	9 008	9 045	8 947	10 824	7 756
VIX	15 506	13 713	12 383	15 259	10 511
Total général	120 611	115 387	107 996	131 960	105 393

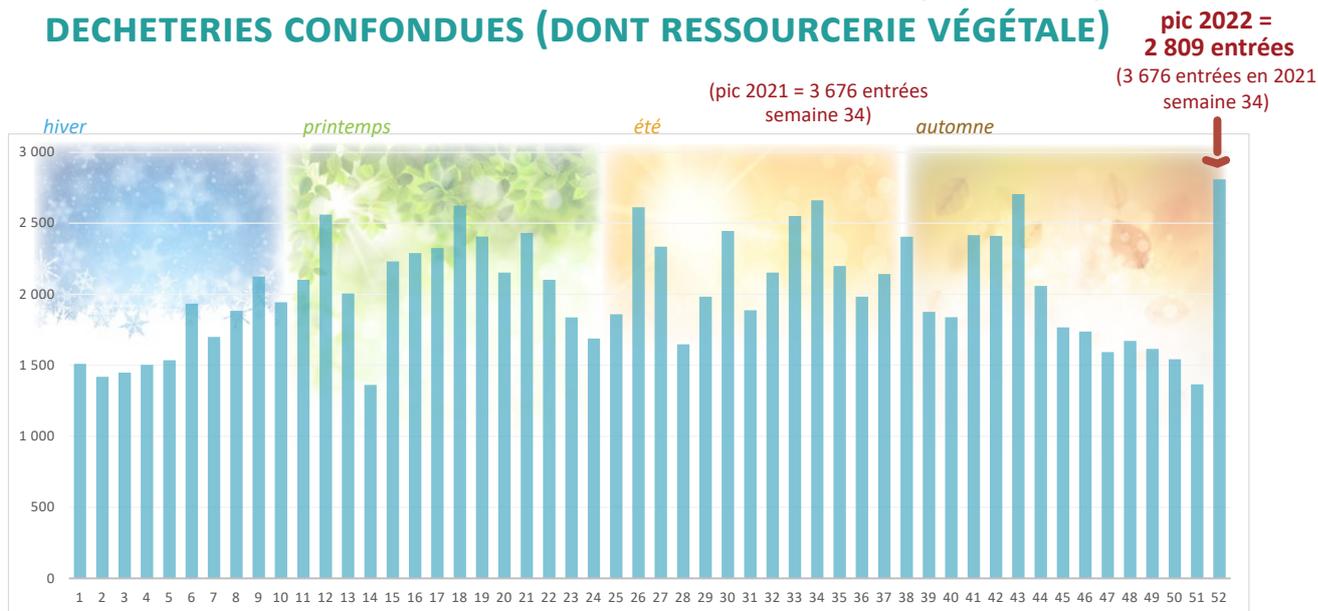


L'ensemble de la fréquentation sur les sites a diminué en 1 an. Cette évolution est le cumul de plusieurs facteurs :

- fermeture du site de Mouzeuil et report de la fréquentation sur le site de L'Hermenault,
- ouverture de la Ressourcerie végétale de Mouzeuil réduisant les entrées pour dépôts de végétaux en déchèterie,
- ralentissement de la reprise de fréquentation observée post-Covid,
- ouverture de végétries privées à proximité de Saint-Hilaire-des-Loges et Fontenay-le-Comte,
- retrait des habitants de la CC Sud Vendée Littoral sur la déchèterie de Vix..

⁽¹⁾ données corrigées (publication 2019 incomplète)

● ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENTRÉES PAR SEMAINE, EN 2022, TOUTES DECHETERIES CONFONDUES (DONT RESSOURCERIE VÉGÉTALE)



D'une année à l'autre la répartition des entrées hebdomadaires en déchèterie reste régulière. Toutefois, en 2022, **la barre des 3 000 entrées par semaine n'a pas été atteinte**, alors qu'elle avait été dépassée 9 fois en 2021. A noter que 2 620 entrées avaient été enregistrées la semaine 52 en 2021 contre 2 809 entrées en 2022. La moyenne annuelle s'élève à **2 027 entrées par semaine en 2022**.



● ÉVOLUTION DU NOMBRE MOYEN D'ENTRÉES ANNUELLES PAR USAGER

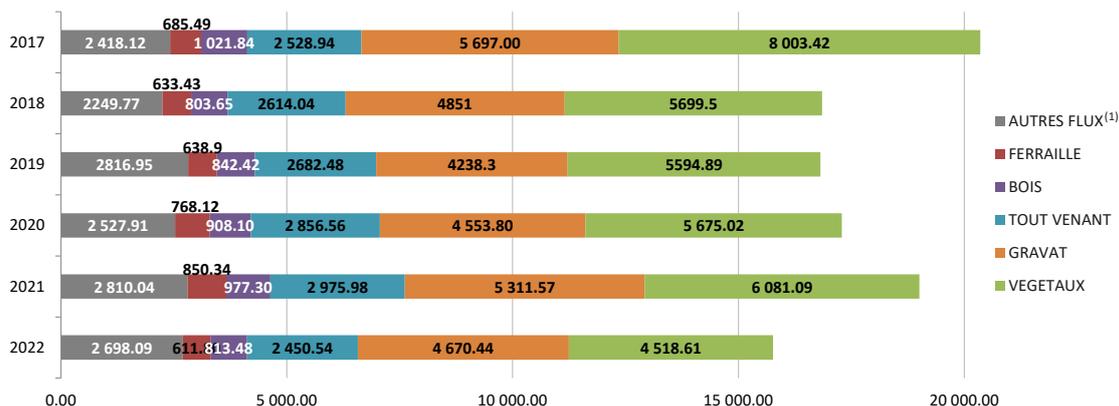
	2018	2019	2020	2021	2022
PARTICULIERS	5,33	5,30	5,10	5,62	4,89
PROFESSIONNELS	13,68	14,08	12,29	14,89*	14,75

La moyenne annuelle des entrées par usager se stabilise autour de **5 à 6 entrées** depuis le démarrage de la redevance incitative en 2018. Cette stabilité démontre que le crédit compris dans la part fixe (10 entrées/an) est correctement fixé.



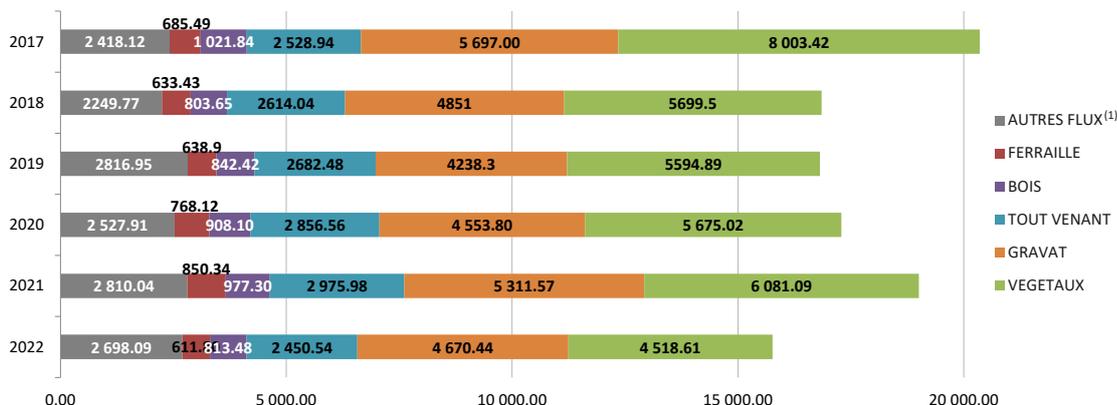
● ÉVOLUTION DES TONNAGES DES FLUX COLLECTÉS

→ ÉVOLUTION GLOBALE PAR FLUX DEPUIS 2017 (N-1 AVANT REDEVANCE INCITATIVE)



● ÉVOLUTION DES TONNAGES DES FLUX COLLECTÉS

→ ÉVOLUTION GLOBALE PAR FLUX DEPUIS 2017 (N-1 AVANT REDEVANCE INCITATIVE)



→ COMPARAISON 2021-2022

FLUX	2021	2022	Evolution sur 1 an (en %)
DECHET VERT	6 081,09	4 518,61	-26%
GRAVAT	5 311,57	4 670,44	-12%
TOUT VENANT	2 975,98	2 450,54	-18%
BOIS	977,30	813,48	-17%
CARTON	391,00	499,68	28%
FERRAILLE	850,34	611,80	-28%
PLASTIQUE SOUPLE	16,69	14,29	-14%
PLASTIQUE RIGIDE	261,43	223,94	-14%
AMIANTE	51,16	37,78	-26%
DEEE	601,06	544,10	-9%
POLYSTYRENE	20,59	18,80	-9%
PLAQUE DE PLATRE	162,16	204,24	26%
PLAQUE DE PLATRE DECLASSEES	0,00	0,00	
SOUCHE	47,92	72,60	52%
DECHET D'AMEUBLEMENT	1 438,06	1 391,08	-3%
DECHETS MENAGERS SPECIAUX	209,15	189,22	-10%
BOIS DECLASSE	0,00	0,00	
EXTINCTEUR	1,82	2,04	12%
TOTAL	19 397,32	16 262,64	-16%



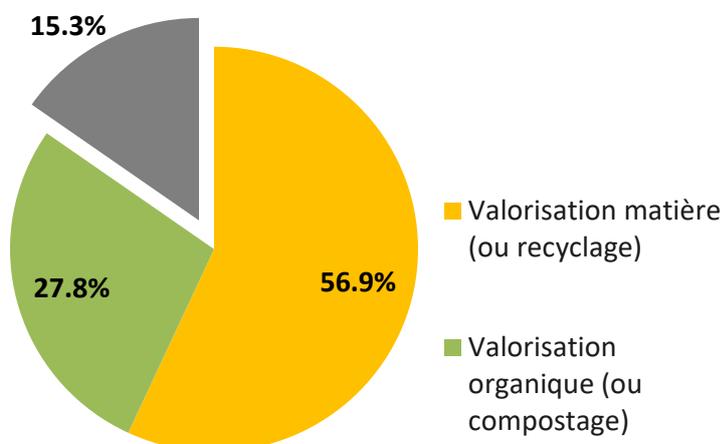
En 2022, seules 3 catégories de déchets ont une évolution à la hausse (hors extincteurs, flux non-représentatif) : cartons, plaques de plâtre, souches. La totalité des autres flux présentent diminution significative. Plusieurs leviers ont été mis en place en 2022 :

- caisses de réemploi en haut-de-quai,
- démarrage de partenariats pour une économie circulaire (ex : détournement des vélos avec Le Kiosque à Benet),
- ouverture de la ressourcerie végétale et de végéteries privées,
- contrôles renforcés de la benne mobilier (déchet d'ameublement) et des déchets dangereux.

⁽¹⁾ autres flux = plastiques souples, amiante, polystyrène, plaques de plâtre, souches, déchets dangereux

● RÉPARTITION DES DÉCHETS PAR FILIÈRE DE TRAITEMENT

→ RÉPARTITION 2022

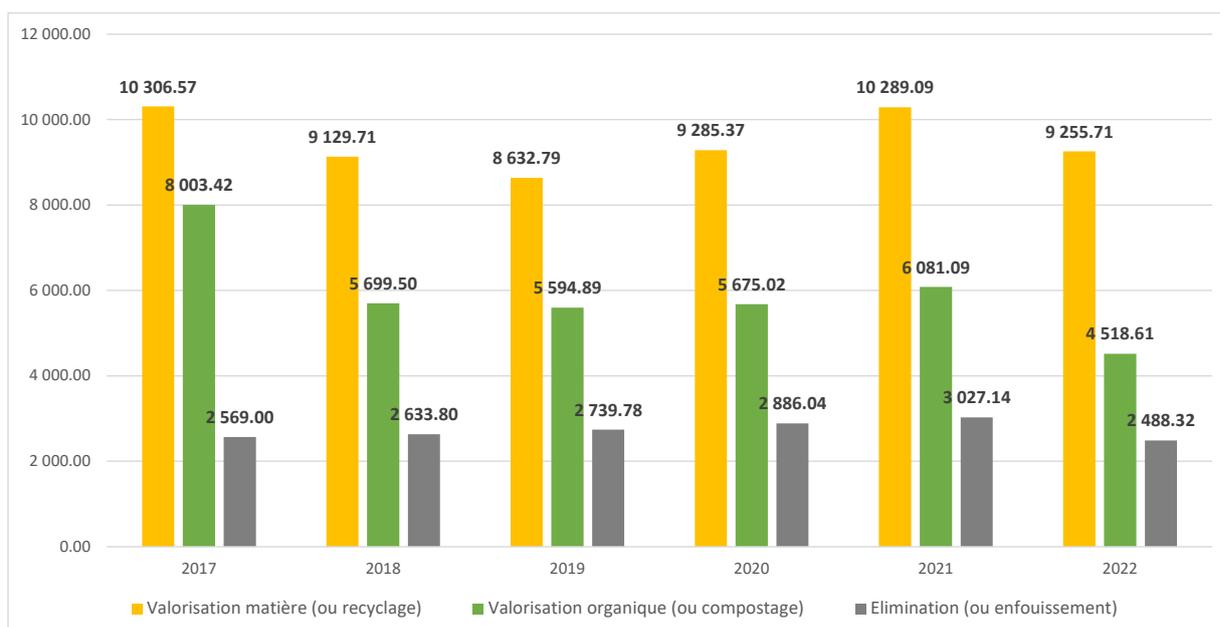


L'évolution de la part éliminée est relativement stable : 15,3 % en 2022 et 15,6 % en 2021.

La part de déchets valorisés est en légère augmentation : 84,7 % en 2022 contre 84,4 % en 2021. Toutefois, le recyclage matière présente + 3,9 % en un an, ce qui démontre l'efficacité des formations et contrôles opérés au quotidien par les agents (benne mobilier, déchets dangereux). La part organique diminue (- 3,6 % en un an) ce qui démontre l'influence des ressourceries végétales et végéteries privées sur le flux organique (déchets verts).

MODE DE TRAITEMENT	TONNAGES 2022
Valorisation matière	9 255,71
Valorisation organique	4 518,61
Élimination	2 488,32
TOTAL	16 262,64

→ ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES DÉCHETS PAR FILIÈRE DE TRAITEMENT (EN %), ENTRE 2017 ET 2022



● RATIOS DE LA COLLECTE EN DÉCHÈTERIE

→ RATIO GLOBAL EN DÉCHÈTERIE EN KG/HABITANT EN 2022

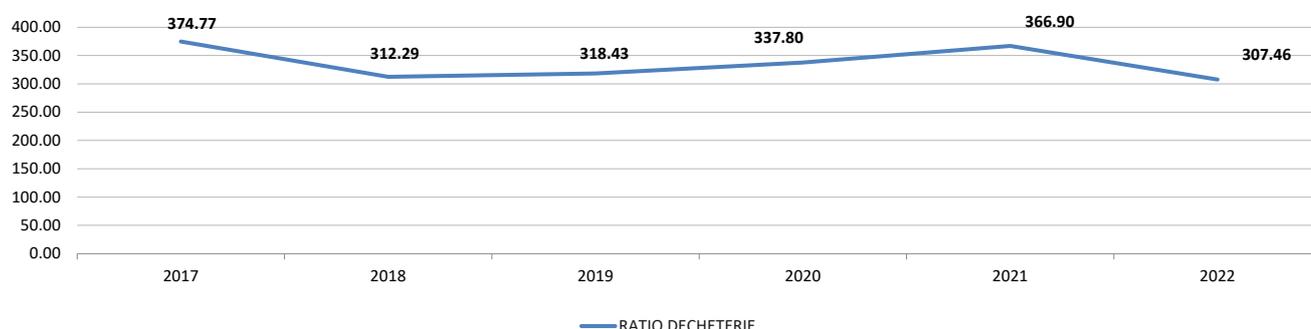


Ratio 2022⁽¹⁾ :
307,46 kg/habitant
 - 59,44 kg en 1 an

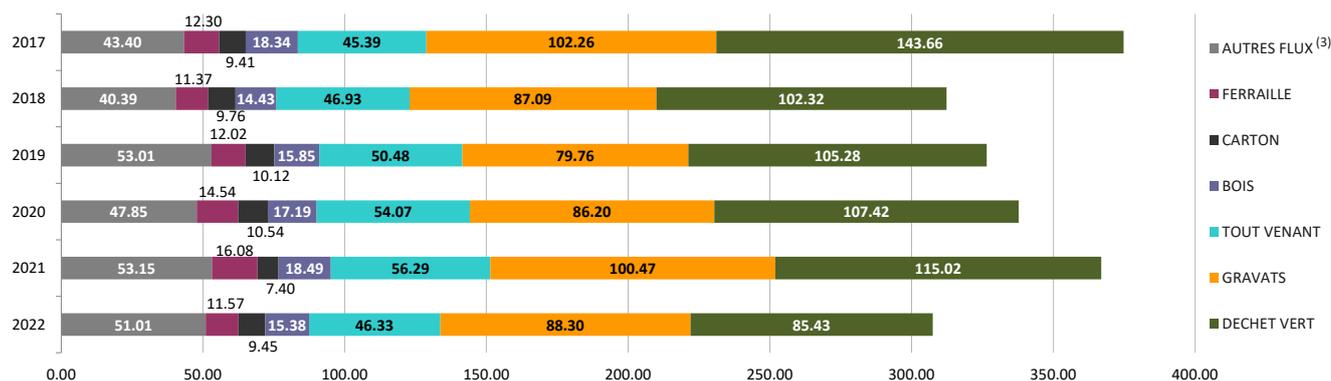


387,40 kg/hab⁽¹⁾ en Vendée
 Source : Trivalis

→ ÉVOLUTION DU RATIO GLOBAL EN KG/HABITANT ENTRE 2017 ET 2022



→ ÉVOLUTION DES RATIOS DES PRINCIPAUX FLUX EN KG/HABITANT ENTRE 2017 ET 2022



L'évolution globale du ratio (de 366,90 kg/hab. en 2021 à 307,46 kg/hab.) reflète les actions mises en place au cours de l'année et citées plus avant (projets d'économie circulaire, zones de réemploi, amélioration du tri du mobilier et des déchets dangereux). Toutes ces mesures associées à l'ouverture des ressourceries végétales et végétaries privées, permettent une **diminution de la majorité des principaux flux en déchèteries.**

⁽¹⁾ population INSEE (52 868 hab.)

⁽³⁾ autres flux = plastiques, polystyrène...

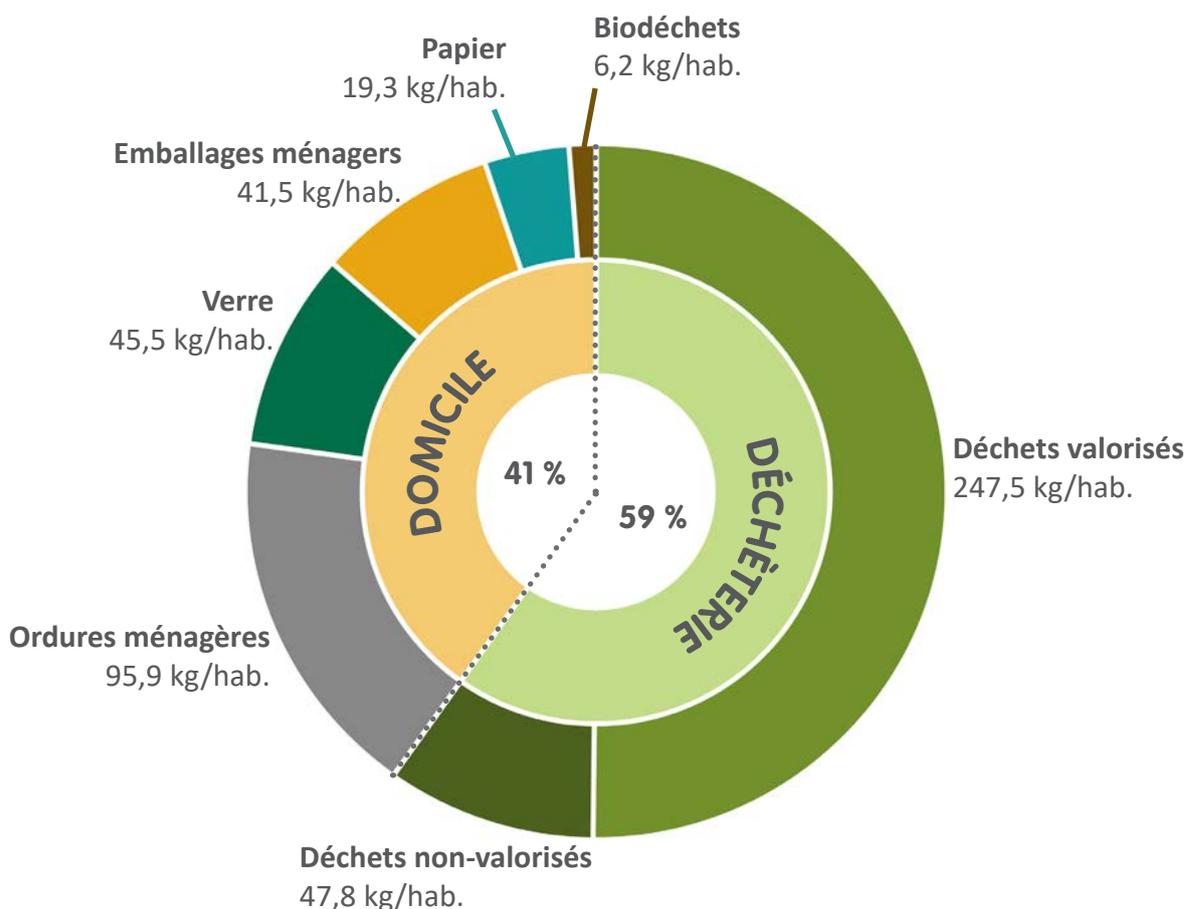


Synthèse d'exploitation

> Déchets Ménagers Assimilés (DMA)

Sont compris dans les DMA : les ordures ménagères, les emballages, le verre, le papier et les déchets déposés en déchèterie. Les chiffres indiqués ci-dessous peuvent être calculés à partir d'une population DGF (source Trivalis), ou INSEE (données Sycodem). La référence est précisée dans le renvoi numéroté.

● RATIO DES DMA (EN KG/HABITANT) EN 2022⁽¹⁾



208 kg/hab.
de déchets produits
au domicile



295 kg/hab.
de déchets déposés
en déchèterie



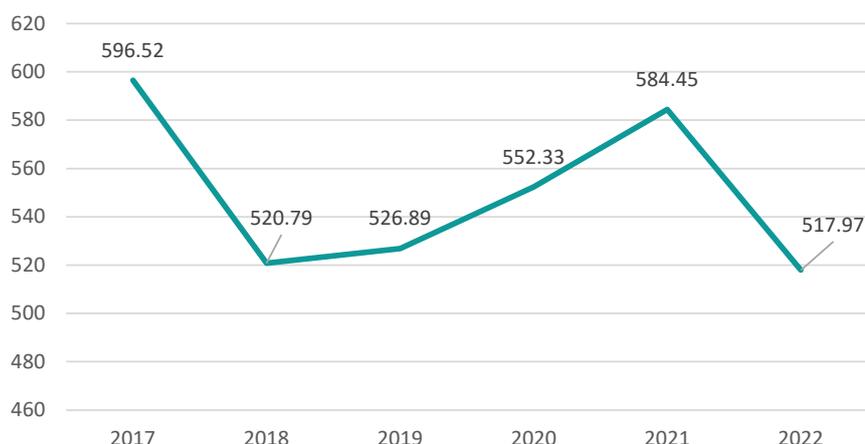
503 kg de déchets
produit par un habitant
du Sycodem en 2022



VENDÉE⁽¹⁾ : 248 kg/hab. au domicile + 341 kg/hab. en déchèterie = 589 kg/hab. de déchets produit en 2022
source : Trivalis

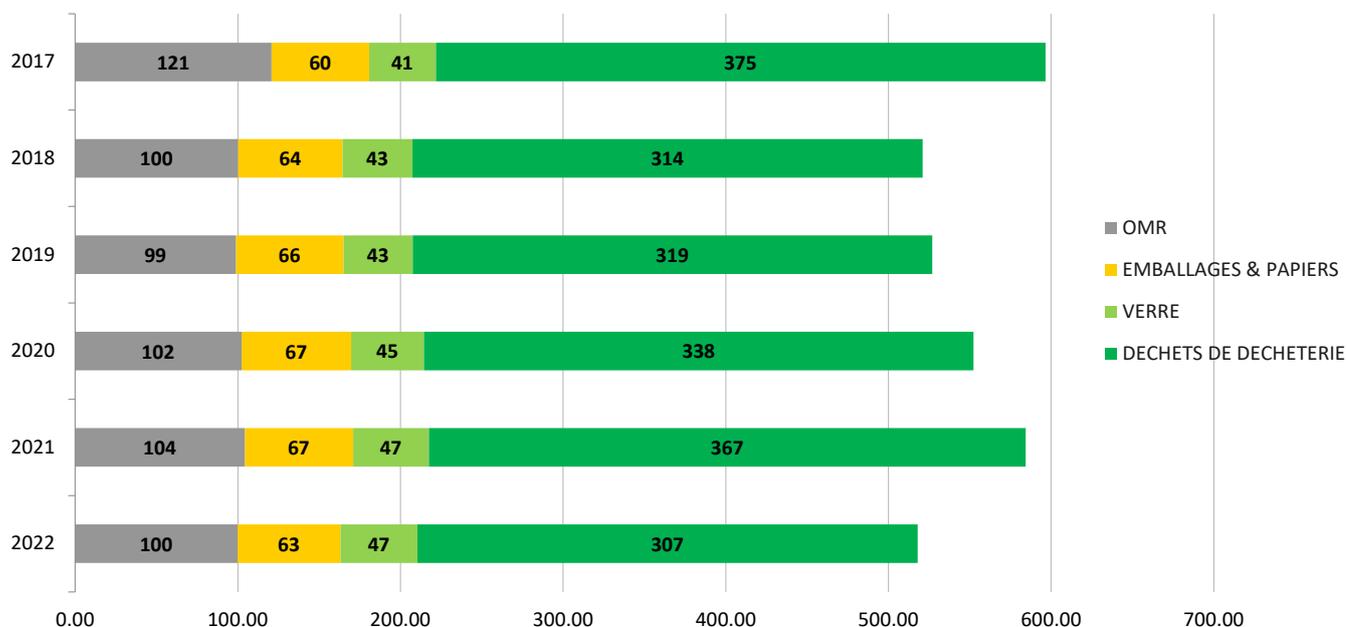
⁽¹⁾ sur la base d'une pop. DGF (55 071 hab.) pour comparaison départementale. Source Trivalis

● ÉVOLUTION DU RATIO DE DMA EN KG/HABITANT⁽¹⁾

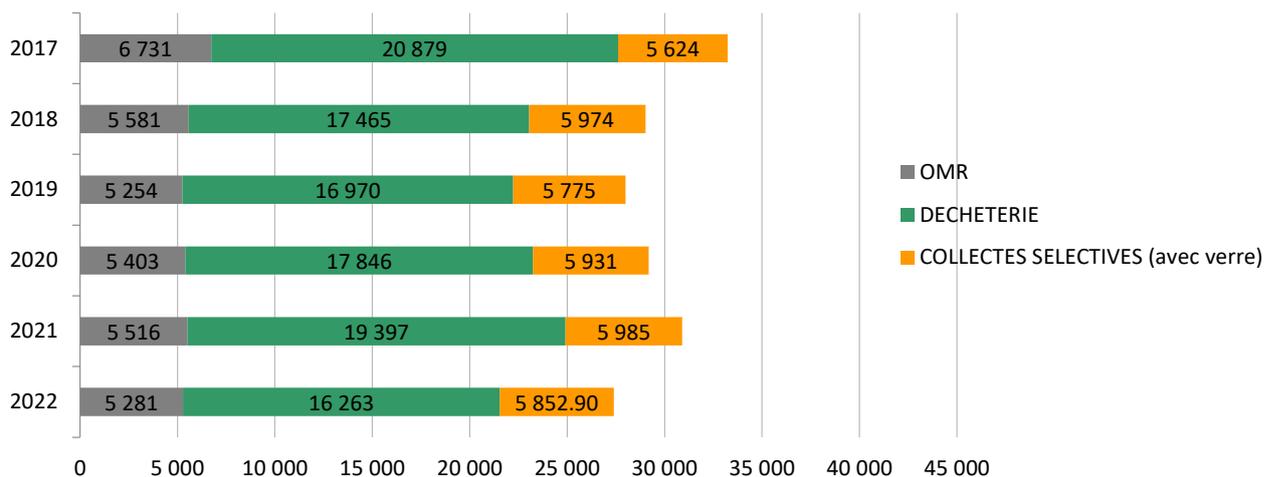


En 5 ans, le ratio des Déchets Ménagers et Assimilés a diminué de **78,44 kg/habitant**, avec une forte baisse entre 2021 et 2022 : de 584,85 kg à 517,97 kg/hab/an. A noter que le Sycodem a collecté 27 397 Tonnes de déchets en 2022 (contre 30 898 T en 2021). La politique de prévention des déchets, de réemploi ou de valorisation locale, de contrôles-qualité et d'amélioration du tri est visible sur cette courbe.

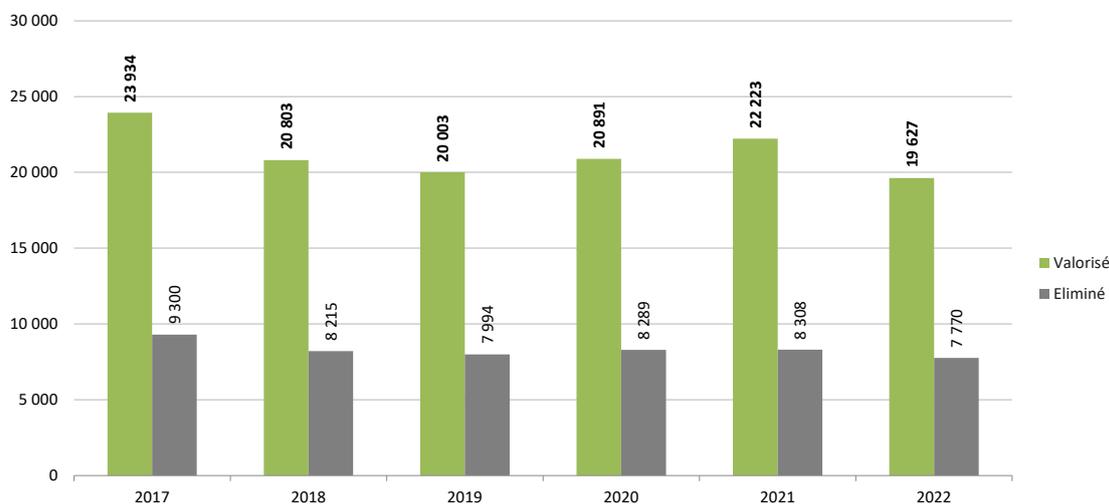
● ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES DMA PRODUIT PAR HABITANT (EN KG/HAB/AN)



● ÉVOLUTION DES TONNAGES DE DMA COLLECTÉS ENTRE 2017 ET 2022

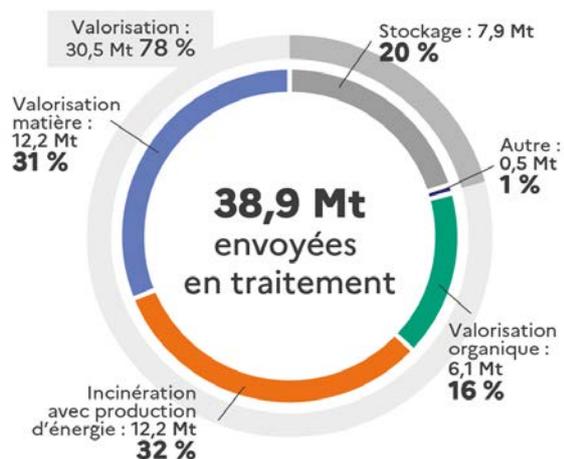


● ÉVOLUTION DES TONNAGES DE DMA VALORISÉS/ÉLIMINÉS ENTRE 2017 ET 2022

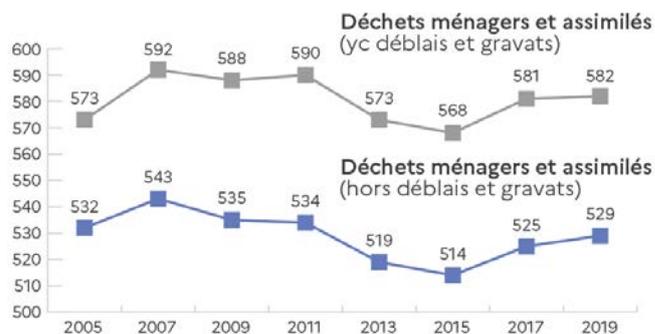


> Zoom sur les données nationales

● DESTINATION DES DMA COLLECTÉS EN 2019



● ÉVOLUTION DES DMA COLLECTÉS EN KG/HAB.



Source Ademe - Chiffres-clés 2023
«yc» = y compris



«La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) publiée au Journal Officiel du 18 août 2015, ainsi que les plans d'action qui l'accompagnent visent à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement, ainsi que de renforcer son indépendance énergétique tout en offrant à ses entreprises et ses citoyens l'accès à l'énergie à un coût compétitif» (Ministère de la Transition Ecologique)

● SYCODEM ET LA LOI LTECV - POINT D'ÉTAPE 2022...

Objectifs réglementaires...	En 2022, au Sycodem...
Réduire de 10 % la quantité de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2020, par rapport aux chiffres de l'année 2010	Objectif atteint : baisse de 19,6 % des DMA par rapport à 2010 (de 644,10 kg/hab./an en 2010 à 517,97 kg/hab./an en 2022).
Augmenter la quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation matière, pour atteindre les taux respectifs de 55 % en 2020 et 65 % en 2025 des déchets non dangereux, non inertes, mesurés en masse	Objectifs dépassés : 72 % des DMA sont valorisés en 2022 , soit 19 627 T.
Valoriser sous forme de matière, 70 % des déchets du secteur du bâtiment et des travaux publics en 2020.	Le Sycodem n'est pas compétent pour les déchets du secteur du bâtiment et des travaux publics. Toutefois, il est possible que des entreprises viennent en déchèterie. Pas d'indicateurs de suivi pour cet objectif.
Réduction de la mise en décharge de 50 % à l'échéance 2025 par rapport à 2010.	7 770 T de déchets éliminés en 2022 soit 538 T de moins en 1 an . En parallèle, la TGAP subit une forte évolution à la hausse de 18 € à 65 €/tonne à l'échéance 2025.
Généralisation du tri à la source des déchets organiques avant 2025.	20 412 composteurs individuels en place au 31/12/2022. Le recrutement d'un agent chargé du compostage et de la gestion des ressourceries végétales doit aider à améliorer la valorisation des biodéchets. Le Sycodem s'inscrit dans le programme de mise en oeuvre à l'échéance du 1 ^{er} janvier 2024, avec l'aide d'une étude départementale et locale menée par Trivalis.



«Sortir du plastique jetable, mieux informer le consommateur, lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire, agir contre l'obsolescence programmée, mieux produire : tels sont les grands enjeux de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire. Le texte y répond directement avec une ambition forte : transformer notre système en profondeur.» (Ministère de la Transition Ecologique)

● SYCODEM ET LA LOI AGECE - POINT D'ÉTAPE 2022...

Objectifs réglementaires...	En 2022, au Sycodem...
Extension des consignes de tri pour la collecte des emballages recyclables dans le bac jaune d'ici 2022.	Extension des consignes de tri effective depuis 2017 à l'échelle départementale.
Orienter l'acte d'achat vers des produits plus robustes ou réparables.	Etude en cours sur la mise en oeuvre d'un pôle recyclerie et économie circulaire, à partir des déchèteries du Sycodem.
Rendre le recyclage plus compétitif que la mise en décharge (hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) pour les décharges et incinérateurs à l'horizon 2021 + baisse de la TVA sur le recyclage).	La hausse de la TGAP a, en partie, été intégrée à la nouvelle grille tarifaire de la Redevance Incitative en 2020, avec une participation forfaitaire de 10 €/an pour tout producteur de déchets.
Développer de nouvelles filières à Responsabilité Élargie des Producteurs (REP)	Application des nouvelles filières en déchèteries.

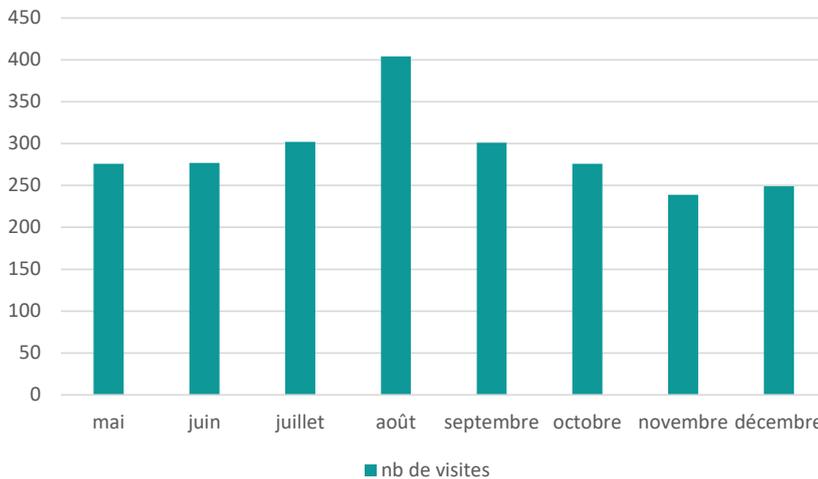


Communication

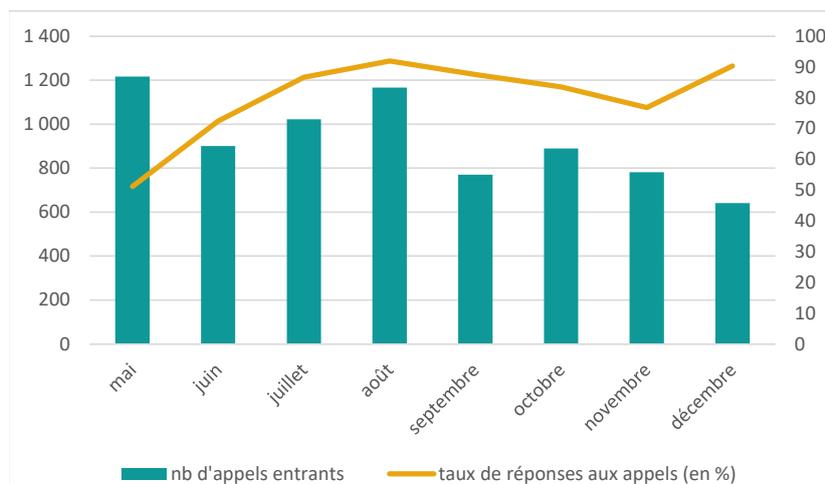
> Accueil physique et téléphonique

Le Sycodem assure l'accueil physique et téléphonique 4,5 jours/semaine de 9h30 à 12h et de 14h à 16h. A partir de novembre 2022, ce calendrier a été complété par des créneaux de rendez-vous téléphoniques pour traiter principalement les mouvements de domiciles.

● ACCUEIL PHYSIQUE



L'accueil est assuré 4,5 jours/semaine de 9h30 à 12h et de 14h à 16h. La majorité des questions traitées sont relatives aux emménagements sur le territoire et aux équipements de collecte (composteurs retirés à l'accueil, dotation de cartes d'accès). La fréquentation est variable avec des pics observés pendant les vacances scolaires et suite aux campagnes de facturation.



L'organisation de l'accueil téléphonique a subi plusieurs modifications pour augmenter le taux de réponses. Un nouveau logiciel d'analyse du standard a été mis en place en mai 2022. Là encore le taux de réponses est variable suivant la saisonnalité (plus de mouvements de population pendant les vacances scolaires) et la disponibilité des agents.

Visites⁽¹⁾ : 2 324

Appels entrants⁽¹⁾ : 7 388

Taux moyen de réponses⁽¹⁾ : 80 %

● MOYENS HUMAINS

L'accueil est assuré par 1,5 ETP secondés des 3 agents du pôle redevance incitative. Les rendez-vous téléphoniques sont partagés entre 2 ETP 2 fois/semaine sur le créneau 11h-13h. En période de facturation les équipes sont renforcés par d'autres agents administratifs.

⁽¹⁾ d'avril à décembre 2022

> Communication de proximité

● ANIMATIONS ET ACTIONS DE SENSIBILISATION DE GROUPES

Les animations scolaires :

En 2022, 22 interventions (près de 32h au total) ont permis de toucher 335 élèves répartis comme suit :

- 2 groupes en cycle 1 (petite section à grande section),
- 7 groupes en cycle 2 (CP à CE2),
- 3 groupes en cycle 4 au collège ou MFR (5ème à 3ème),
- 5 groupes en études secondaires ou supérieures en Lycée ou MFR.



Les animations en Centres de loisirs et Clubs sportifs :

En 2022, 2 centres de loisirs ont fait appel à l'animatrice du Sycodem pour 8 interventions (près de 13h) qui ont permis de toucher plus de 100 enfants de 3 à 11 ans.



Autres interventions :

...en milieu professionnel :

4 interventions (8h) ont permis de toucher plus de 150 personnes réparties comme suit :

- 1 groupe d'adultes en entreprise d'insertion >> 13 personnes,
- 1 groupe personnel MFR (agents de restauration, d'entretien et d'enseignement) >> 15 personnes,
- personnel milieu hospitalier (mise en place du tri des biodéchets au réfectoire) >> 100 personnes,
- 1 groupe d'adultes en formation professionnelle (1^{ère} visite de la ressourcerie végétale) >> 25 personnes.

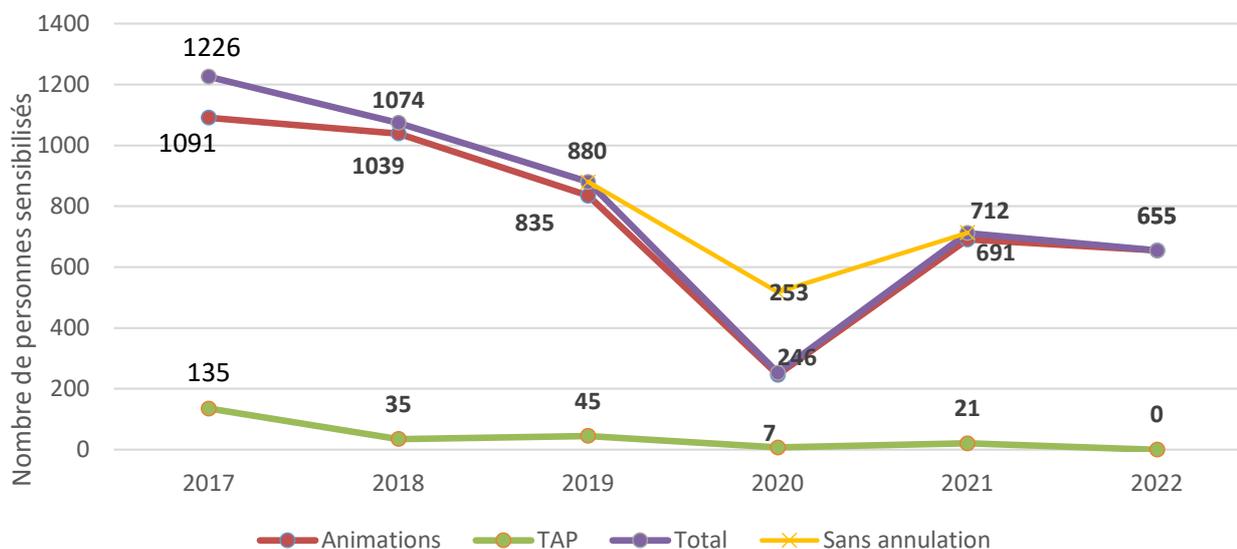


...public familial :

2 interventions (plus de 6h) ont permis de toucher plus de 60 personnes :

- 1 intervention en bibliothèque >> 14 personnes,
- 1 intervention organisée par un Conseil Municipal de Jeunes >> 50 personnes.

→ EVOLUTION DU NOMBRE DE PERSONNES SENSIBILISÉES ENTRE 2017 ET 2022



● STANDS D'INFORMATION ET ACTIONS DE SENSIBILISATION

→ STAND EN PIED D'IMMEUBLE

stand d'information sur les consignes de tri avec distribution d'outils de pré-collecte, à destination d'un public migrant et majoritairement allophone. En partenariat avec l'association CADA - AREAMS.

→ VISITE DU CENTRE DE TRI DÉPARTEMENTAL VENDEETRI

organisation et prise en charge de la visite du centre du tri (La Ferrière) avec transport à partir de Fontenay-Le-Comte.

→ PUBLIC-RELAIS

- accompagnement et conseil auprès d'une animatrice de centre de loisirs ayant pour objectif de sensibiliser un groupe d'enfant de 9 à 11 ans sur le thème du gaspillage alimentaire,
- formation et sensibilisation de 5 nouveaux agents de collecte,
- formation interne de 15 agents de collecte,
- organisation d'une visite de l'Installation de Stockage des Déchets Non-Dangereux (ISDND) (Tallud de Ste-Gemme) pour le personnel du Sycodem et des professionnels en milieu hospitalier.

● SUIVIS-QUALITÉ DU GESTE DE TRI DES USAGERS

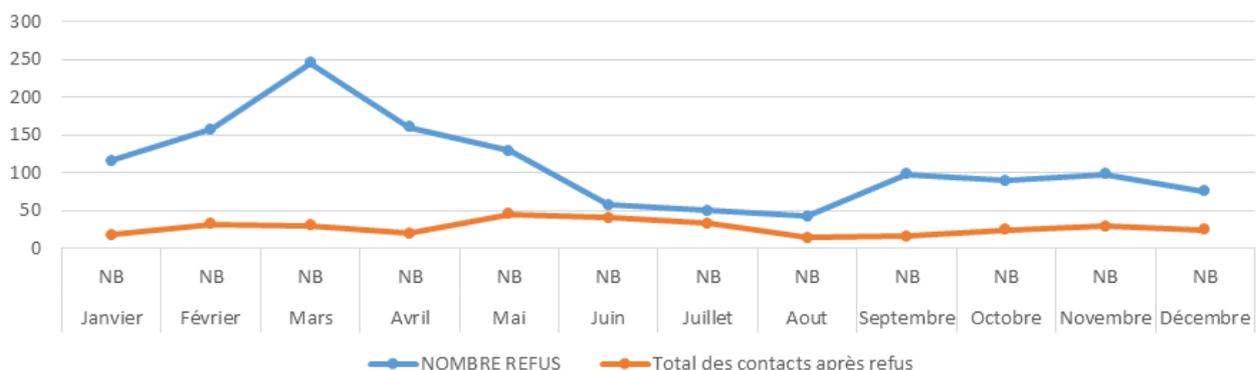
Afin d'améliorer la qualité du flux des emballages, le Sycodem programme régulièrement des suivis-qualité sur l'ensemble du territoire. Cela consiste à vérifier en profondeur l'intérieur des bacs jaunes présentés. Certains bacs se voient refusés à la collecte. De plus, les agents de collecte, lors de leur travail quotidien, contrôlent les bacs en surface et sont amenés à refuser les bacs mal triés. Des journées de sensibilisation à domicile pour les bacs refusés sont programmées régulièrement dans l'année.

→ RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DES REFUS D'EMBALLAGES

	Nombre de bacs jaunes refusés à la collecte	Tonnage de refus de tri destiné à l'enfouissement ⁽¹⁾	Ratio refus de tri destiné à l'enfouissement en kg/hab.
2017	131	403,69	7,25
2018	278	545,44	9,79
2019	252 ⁽²⁾	703,94	13,25
2020	530	531,00	10,05
2021	2 719	613,00	11,59
2022	1 429	495,08	9,4
Evolution 2021-2022	- 47 %	- 118 T	- 2 kg/hab.



Le tonnage refusé diminue fortement en 2022 (- 118 T) ce qui reflète les efforts entrepris par les agents pour contrôler au quotidien la qualité des bacs jaunes ; et les actions de sensibilisation et de communication (animations, rappels des consignes, identification des consignes sur les bacs, etc).



⁽¹⁾ source Trivalis

⁽²⁾ donnée corrigée : publication 2019 erronée

> Supports de communication écrite et numérique

● COMMUNICATION ÉCRITE

La communication écrite est très diversifiée pour répondre aux besoins des différents services. Elle a été marquée en 2022 par l'ouverture de la ressourcerie végétale. Les maquettes de supports sont réalisés en interne, et leur fabrication est confiée à un prestataire. En 2022, a été réalisé : panneaux d'entrée et de consignes sur la ressourcerie végétale, affiches de com en interne et sur les déchèteries, dépliants d'information, mémos-tri, adhésifs de consignes sur les bacs, etc.

→ DÉPLIANT RESSOURCERIE VÉGÉTALE DE MOUZEUIL-SAINT-MARTIN



Le dépliant 2022, diffusé à 3 500 exemplaires, a été distribué notamment dans les boîtes-aux-lettres des habitants de Mouzeuil-saint-Martin et Le Langon, proches du site. Il a permis de présenter le tri des végétaux en place et le planning des animations.

→ L'AVIS DES DÉCHETS / CALENDRIER DE COLLECTE 2023 / GRILLE TARIFAIRE



Le numéro 31, diffusé en juillet 2022 à 23 094 exemplaires, portait principalement sur l'ouverture de la ressourcerie végétale de Mouzeuil-Saint-Martin, les biodéchets et les mesures de réemploi en déchèterie. La 4ème page a été rédigée par le groupe Vers le Zéro Déchet pour promouvoir les engagements d'habitants volontaires comme témoins. Ce numéro a été diffusé via les services de La Poste.

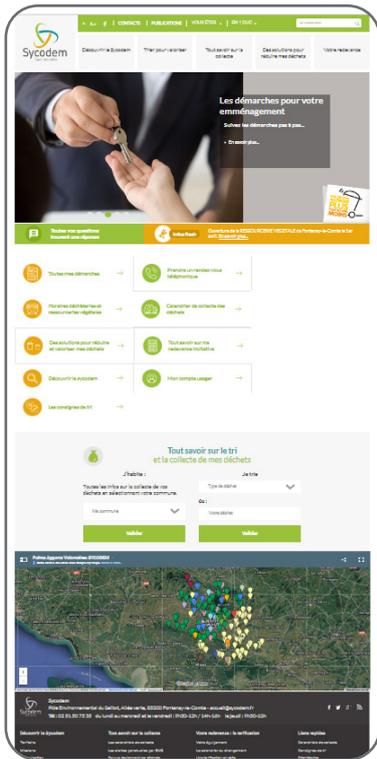


Il a été décidé que le calendrier de collecte 2023 serait associé au numéro 32, diffusé en décembre 2022 à 30 000 exemplaires. Le contenu comprenait donc le calendrier, les horaires d'ouverture des déchèteries et ressourceries végétales, les consignes de tri et la grille tarifaire de la redevance pour 2023. Ce numéro a été diffusé grâce aux agents et élus municipaux.

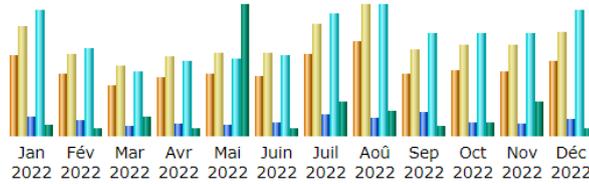
● COMMUNICATION NUMÉRIQUE

En 2022, la communication numérique est relayée sur le site internet www.sycodem.fr et la page Facebook du Sycodem. Un compte Instagram a été ouvert mais peu utilisé. Les usagers ont été principalement orientés vers le site internet afin de désengorger l'accueil téléphonique. A cet effet, la page d'accueil a été remodelée.

→ SITE INTERNET WWW.SYCODEM.FR



Historique mensuel



Mois	Visiteurs différents	Visites	Pages	Hits	Bande passante
Jan 2022	4 455	6 017	19 724	128 099	6.45 Go
Fév 2022	3 406	4 515	15 366	89 440	4.40 Go
Mar 2022	2 737	3 892	10 378	66 061	11.57 Go
Avr 2022	3 205	4 339	13 213	77 118	4.36 Go
Mai 2022	3 400	4 583	11 170	79 090	74.91 Go
Juin 2022	3 311	4 603	13 900	83 350	4.92 Go
Juil 2022	4 483	6 154	21 224	125 118	19.78 Go
Aoû 2022	5 238	7 188	19 311	134 007	14.20 Go
Sep 2022	3 379	4 729	24 500	104 812	5.14 Go
Oct 2022	3 610	5 014	14 384	105 066	7.63 Go
Nov 2022	3 530	4 981	12 869	105 092	19.18 Go
Déc 2022	4 087	5 700	17 109	129 120	4.78 Go
Total	44 841	61 715	193 148	1 226 373	177.31 Go

+ 2 912 visiteurs différents entre 2021 et 2022,

+ 8 % de visites entre 2021 et 2022.



La page d'accueil du site internet a été modifiée pour permettre un accès direct aux rubriques les plus consultées : calendrier de collecte, horaires d'ouverture des déchèteries. Un bouton a été ajouté pour prendre un rendez-vous téléphonique via un calendrier en ligne.

→ VISITES FACEBOOK = NOMBRE DE FOIS OÙ LA PAGE A ÉTÉ CONSULTÉE

Visites de la Page ou du profil Facebook ⓘ

4 988 ↑ 622,9



1 352 followers⁽¹⁾

66,7 % des followers sont des femmes,
33,3 % sont des hommes.

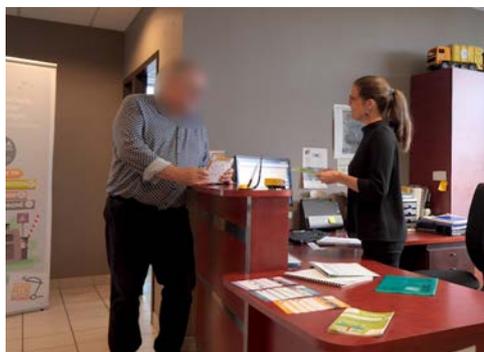


Les consultations de la page ont fortement augmentées en 1 an : de 1 810 en 2021 à 3 178 en 2022. On peut supposer une fidélisation des internautes, s'informant régulièrement des actualités du Sycodem par ce biais.

⁽¹⁾ personne abonnée à la page Facebook

> Relation à l'utilisateur

● GESTION DES REDEVABLES



Toutes les opérations administratives liées à la gestion des mouvements de comptes sont réalisées en interne. Elles consistent à recueillir la demande, enregistrer les coordonnées de mouvements et opérer les modifications requises sur le compte. La facturation est ensuite calculée par les services pour le compte des Communautés de communes.

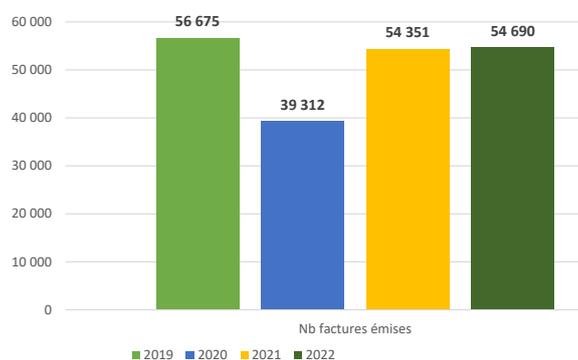
En 2022, plus de 4 000 opérations ont été effectuées.

● GESTION DES RÉCLAMATIONS

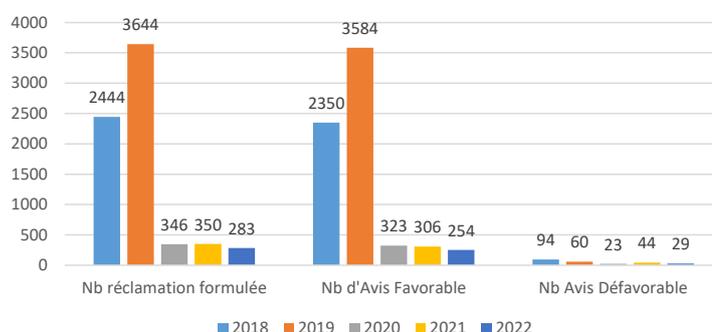
Une Commission est chargée de l'étude des réclamations portant sur les factures et les volumes de bacs. Les autres sont traitées au cas par cas par les services.

→ RÉCLAMATIONS SUR LES FACTURES DE LA REDEVANCE INCITATIVE

Evolution du nombre de factures émises

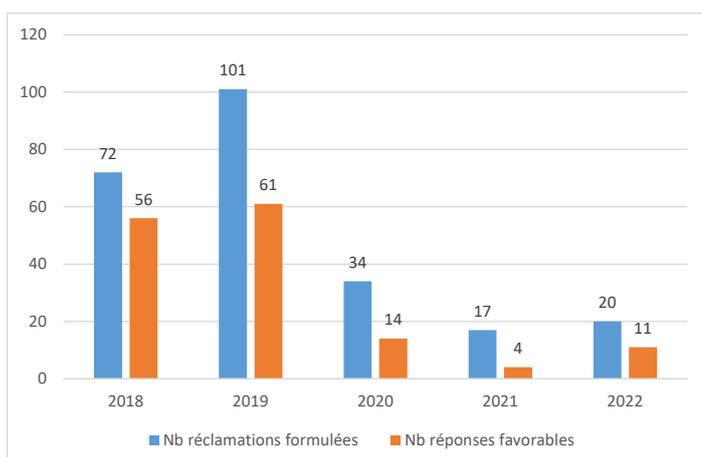


Evolution du nombre de réclamations traitées



En 2022, 89 % des réclamations sur facture ont obtenu une réponse favorable.

→ ÉVOLUTION DES RÉCLAMATIONS SUR LES VOLUMES DES BACS



Les changements de volumes de bacs en dehors de la grille de dotation diminuent régulièrement. Les réponses favorables prennent en compte la démarche et l'engagement du foyer sur une réduction globale des déchets.



Prévention des déchets

Afin de répondre aux objectifs suivants, fixés au plan d'actions 2020-2026, «Promouvoir l'économie circulaire» et «Mobiliser les usagers pour éviter les déchets, recycler et composter», le Sycodem mobilise des moyens humains et financiers dans la prévention des déchets.

Sur la période 2020-2023, l'Ademe soutient les actions visant les végétaux et biodéchets, notamment par sa participation financières à 1 ETP et à la communication.

> Prévention des déchets végétaux et biodéchets

● COLLECTE DES COQUILLAGES

Collecte à l'année

Le flux coquillages est collecté à l'année avec le flux biodéchets. Les coquillages sont broyés puis compostés. En 2022, 1 800 levées de bacs sont réalisées, soit environ 432 000 L sur la base d'un bac 240 L.

Collecte pendant les fêtes de fin d'année

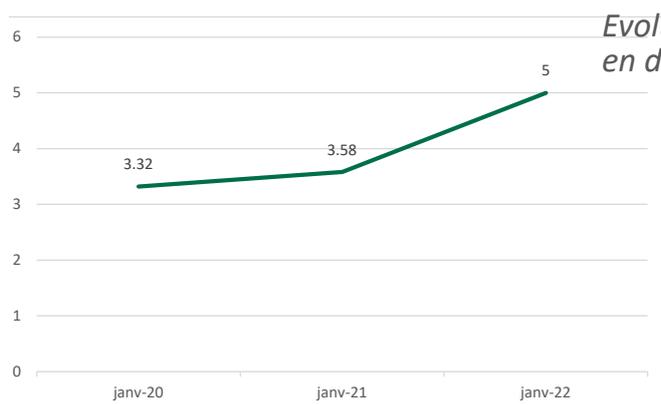
La collecte des coquillages est renforcée sur cette période. Le ramassage associé aux biodéchets est complété par des ramassages spécifiques au flux coquillages. En 2022, ces derniers permettent de collecter 13 525 L, soit environ 9 T.



→ ABRI-BACS À COQUILLAGES

Les 4 communes équipées d'abri-bacs pour la collecte (Saint-Hilaire-des-Loges, Les Velluire-sur-Vendée, Fontenay-le-Comte et Mouzeuil-Saint-Martin) ont vu leur qualité de flux améliorée. Les retours positifs de ce test ont motivé la commande de 9 abris-bacs supplémentaires, investissement soutenu à 55 % par l'Ademe.

● COLLECTE DES SAPINS DE NOËL



Evolution des tonnages de sapins de Noël collectés en début d'année



La collecte des sapins de Noël a lieu à Fontenay-le-Comte où un point de collecte en benne est mis en place chaque année. Les quantités sont en constante augmentation. Les sapins sont transportés soit vers la plateforme de compostage de Foussais-Payré, soit vers une végétation privée pour broyage puis compostage.

● BROYAGE DES VÉGÉTAUX



→ MISE À DISPOSITION DE 4 BROYEURS DE VÉGÉTAUX

La mise à disposition des 4 broyeurs de végétaux du Sycodem auprès des communes du territoire s'est poursuivie en 2022. Les communes hébergeantes en assurent l'entretien régulier et les prêts aux communes demandeuses.



→ SUBVENTION À L'ACHAT OU À LA LOCATION DE BROYEURS

Depuis 2021, le Sycodem soutient l'achat ou la location mutualisée d'un broyeur de végétaux auprès des particuliers. Le groupe de foyers peut recevoir de 15 à 30 % du montant d'achat couverts par le Sycodem ; ou 20 €/foyer dans le cas d'une location. En 2022, 1 soutien à la location et 1 soutien à l'achat ont été enregistrés.

● COMPOSTAGE



→ ACCOMPAGNEMENT AU COMPOSTAGE INDIVIDUEL

La dotation de composteur individuel est toujours assurée pour un foyer résidant sur le territoire, et équipé d'un jardin. Les consignes sont remises avec le composteur sans formation spécifique. Au 31/12/2022, 20 412 composteurs sont en place.

>> 73 % de couverture en composteurs individuels⁽¹⁾.



→ ACCOMPAGNEMENT AU COMPOSTAGE COLLECTIF

Le Sycodem s'est inscrit dans une politique d'accompagnement au compostage collectif. En 2022, 33 composteurs collectifs sont en place, dont 11 points concernent l'habitat collectif. Le rôle du Sycodem est de répondre à la demande volontaire et motivée d'un groupe d'habitants, doter le matériel et suivre régulièrement la bonne gestion du site.

>> 28 % de la population en habitats collectifs, desservie⁽²⁾.

● ACTIONS DE SENSIBILISATION



→ ANIMATIONS SUR LA RESSOURCERIE VÉGÉTALE

Pendant toute l'année 2022, 1 animation par mois a été programmée sur le site. Elles ont permis de sensibiliser une trentaine de personnes. Les animations étaient assurées par des prestataires spécialisés dans le compostage, le jardinage, la biodiversité...



→ AUTRES ACTIONS

Des animations complémentaires à celles proposées sur la Ressourcerie végétale ont eu lieu : taille de fruitiers et broyage, sensibilisation au brûlage des végétaux, sensibilisation au broyage. Celles-ci se sont adressées à différents publics : agents communaux, grand public, usagers des déchèteries.

● LA RESSOURCERIE VÉGÉTALE DE MOUZEUIL-SAINT-MARTIN

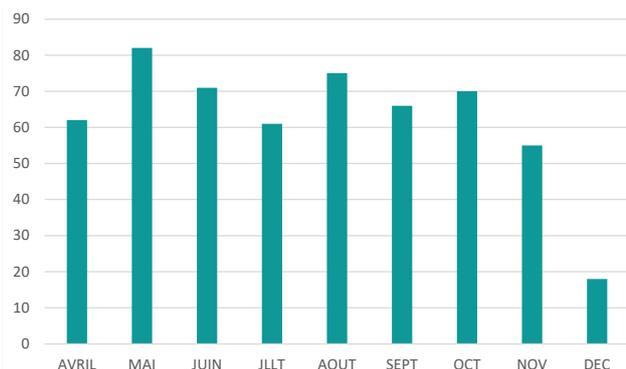


Ouverte le 1^{er} avril 2022, le site a une vocation de tri, de valorisation, de démonstration et de pédagogie. L'ancienne déchèterie a été requalifiée et permet de séparer les végétaux par nature de façon à les traiter par broyage ou compostage. L'accès est gratuit et les usagers bénéficient d'accompagnement, conseils, broyat et compost.

⁽¹⁾ source : Verdicité - diagnostic nov. 2022

⁽²⁾ extrait du Rapport Final 2020-2023 bio-DV Sycodem

→ FRÉQUENTATION 2022 DE LA RESSOURCERIE VÉGÉTALE DE MOUZUIL-SAINT-MARTIN (EN NOMBRE D'ENTRÉES)



Depuis son ouverture le 1^{er} avril 2022, la ressourcerie comptabilise **560 passages**. La nécessité de présenter la carte pour ouvrir la barrière permet d'établir des statistiques. La fréquentation est plutôt saisonnière avec un pic au printemps, période active d'entretien des espaces verts.

> Actions pour la prévention des déchets

● GROUPE VERS LE ZÉRO DÉCHET (VZD) :



Suite aux réunions du groupe, en 2021, il a été testé sur ses 45 membres, l'application d'une «récompense» financière sous forme de bons d'achat dans des enseignes de vente en vrac, ou de changement de volume de bacs en dehors de la règle de dotation. 11 demandes ont été formulées, dont 6 ne répondaient pas aux critères (ancienneté sur le territoire, seuils de production de déchets). Le dispositif d'aide doit être rediscuté en 2023.

>> 3 foyers ont obtenu des bons d'achat ; 2 foyers, un changement de bacs.

● ANIMATIONS :

→ AUPRÈS DU GRAND PUBLIC



- 6 ateliers pratiques réalisés en partenariat avec Trivalis : 69 participants,
- 5 ateliers pratiques réalisés avec 2 prestataires privés : 35 participants,
- Kits « Mes courses zéro déchet » proposés à la vente à l'accueil de Sycodem : 21 kits vendus en 2022,
- Spectacle des Valorizzatti sur le tri et la réduction des déchets lors de la fête de l'énergie au Lac de Chassenon.
- 2 ateliers pratiques réalisés en partenariat avec Trivalis auprès de jeunes de la mission locale de Fontenay Le Comte : 22 participants.

● COMMUNE TEST-ZD : SAINT-HILAIRE-DES-LOGES



Les actions avec la commune-test se sont poursuivies en 2022, en partenariat avec Trivalis et la municipalité :



- enquête en porte-à-porte sur le compostage : 63 % des répondants compostent,
- expo Défi Zéro Gaspi : ouverte aux élèves de CM2 et aux collégiens,
- mise en place de Repair Café avec ateliers pratiques ZD,
- démarchage Mon Commerçant Zéro Déchet pour promouvoir la vente en vrac,
- spectacle des Valorizzatti, ouvert aux écoles, 125 participants,
- animations scolaires avec ateliers pratiques,
- sensibilisation au ZD sur les fêtes municipales et réunions de quartier,
- conférence de Jérémie Pichon «Une famille (presque) ZD», 90 participants.

> Plan d'Economie Circulaire

Il existe plus d'une centaine de définition de « l'économie circulaire » le Sycodem a choisi de retenir celle qui favorise **le réemploi plutôt que le recyclage** et celle qui permet en circuit court à l'échelle du territoire de favoriser des initiatives et des opportunités économiques.

● LES ACTIONS 2022

→ FAVORISER LE RECYCLAGE EN PRIVILÉGIANT L'EMPLOI SOLIDAIRE



Le partenariat avec le chantier d'insertion **RAIVALOR** à Niort s'est poursuivi en 2022 pour détourner un maximum d'huisseries et les valoriser. Une benne est mise à disposition des agents. Comme dans la majorité des projets d'EC, le premier résultat obtenu est la plus-value humaine, notamment un public fragile féminin.

>> en 2022, 84 T d'huisseries ont été recyclées, et ont permis le soutien de 18 emplois.



En 2022, la réparation d'électroménager et de petits matériels électriques a été expérimentée avec l'association **HAPPY FONTENAY**. En concertation avec notre partenaire Emmaüs présent sur les déchèteries mais ne pouvant assurer la réparation, une convention avec HAPPY a permis cette action. Sa particularité réside dans le fait qu'elle permet à des gens en situation de handicap de venir sur site à la rencontre des usagers afin de collecter des biens. Ces biens sont nettoyés, révisés et vendus. Le principe est de « réparer des gens en réparant des objets ».

>> 2022 a permis à des personnes en situation de handicap de tester leur projet de réparation, grâce au gisement des déchèteries.



Après analyse des gisements en déchèteries, il a été constaté une très grande quantité de palettes (jusqu'à 10 % des bennes de bois). Les ressources en bois étant au niveau mondial sous pression, il était évident que ces palettes soient réemployées plutôt que détruites. Les palettes sont un objet très convoité par les usagers qui les détournent en multiples mobiliers. Une convention a aussi été passée avec l'entreprise d'ESS **RENOVPAL** (labélisée « Manufacture de proximité » depuis mi-juillet 2022) qui collecte l'excédent de palettes.

>> en 2022, la benne à bois a vu son tonnage diminuer de 17 % en 1 an.



Le territoire du Sycodem bénéficie de la présence d'une Communauté **EMMAÜS**. Le partenariat tissé avec l'association depuis longtemps permet de détourner plusieurs tonnes des 5 déchèteries. 1 compagnon est présent sur le site de Fontenay-le-Comte pendant chaque créneau d'ouverture. L'ensemble des matériaux et objets détournés sont injectés dans le fond de l'association et vendu à titre solidaire sur leur espace de Saint-Michel-le-Cloucq.

>> en 2022, 16,34 T de mobilier, 49 T de textiles, 25,5 T d'électroménager et 72 T d'objets divers ont ainsi trouvé une 2nde vie.



→ DONNER UNE 2^{NDE} VIE EN TISSANT DES PARTENARIATS



Le Sycodem a soutenu des initiatives locales avec des conventions courtes dans le domaine de l'art avec le Tiers-Lieu culturel **ARMULETE** de Fontenay. La fourniture de peinture déposée en déchèteries et destinée à la destruction, a allégé la charge financière de l'association. Ainsi, grâce à la bienveillance des agents, environ deux mètres cubes de peinture, ont été gracieusement offerts. L'opération a permis la réalisation d'une monumentale œuvre collective sur les Moulins Liots avec Vendée Habitat. L'action a été renouvelée avec un collectif citoyen pour la réalisation d'une fresque sur l'ancienne imprimerie Lussaud. L'idée est de pérenniser les associations en fournissant un soutien matériel et encourager les initiatives locales.

>> plus de 2m³ de peinture issue des déchèteries donnés pour les projets d'arts urbains.



Suite aux questionnaires soumis aux usagers des déchèteries en 2021 il a été identifié des attentes dont : « réparations et conseils ». Une collaboration a été entamée avec le Repair Café du service socio-culturel **LE KIOSQUE** de Benet pour répondre à ce besoin et l'étendre sur le territoire. Les objectifs sont d'optimiser les processus d'autoréparation (l'usager-apprenant répare lui-même avec les conseils d'un « sachant ») et éviter que le coût de la réparation soit supérieur à 30 % du coût du produit neuf. Ainsi, grâce aux zones de réemploi en déchèteries, les responsables identifiés du Repair Café peuvent prélever les pièces nécessaires à la remise en état d'un objet (exemple : pompe à eau d'une machine à laver). L'opération a été étendue en soutenant les actions de l'**ODDAS** à Fontenay-le-Comte, office socio-culturel.

>> soutien au développement des Repair-Cafés sur le territoire.



A Benet, le Sycodem s'est rapproché de jeunes adultes en service civique inscrit au dispositif **MOBIL'TERRE**, dans le cadre d'ateliers d'autoréparation de vélos. Des vélos pour pièces sont mis à disposition des participants en service civique afin qu'ils transmettent leurs connaissances et suppriment le coût de pièces aux usagers, toujours dans l'idée de permettre à tous d'accéder à des réparations sans distinctions.

>> l'intelligence collective permet de mutualiser des ressources pour un moyen de déplacement propre et économique.

→ FAIRE DES DÉCHÈTERIES DES ZONES DE RÉEMPLOI



L'étude de 2021 et les caractérisations des flux de déchèteries ont permis de déterminer deux types de biens dans nos bennes : ceux en fin de vie (cassés, inutilisables en l'état) et ceux en fin d'usage (fonctionnels mais dont on n'a pas ou plus besoin). Il est désormais possible de poser ce qui est fonctionnel, mais aussi de prendre, dans des **caisses de réemploi** en haut-de-quai. Ce dispositif fonctionne sur le même principe que les boîtes-à-dons. Il permet à chacun d'être généreux et d'offrir une alternative à la destruction de la fonction (le recyclage ne vise que l'aspect matière et pas la fonction). Ces boîtes ont été conçues en concertation avec Emmaüs qui cautionne le principe du don. Afin de rester en cohérence avec le soutien à l'emploi local, le Sycodem a choisi de travailler avec l'ESAT de Fontenay pour la réalisation de 20 caisses.

● LE PROJET : L'ATELIER RE-CYCLE

→ AVANCÉES DU PROJET :

L'année 2022 a été consacrée à la finalisation du projet et la recherche de financement. L'atelier solidaire de réparation et vente de vélos, en partis issus des déchèteries ; et la mise à disposition d'un espace de Tiers-Lieu devrait voir le jour au printemps 2024.

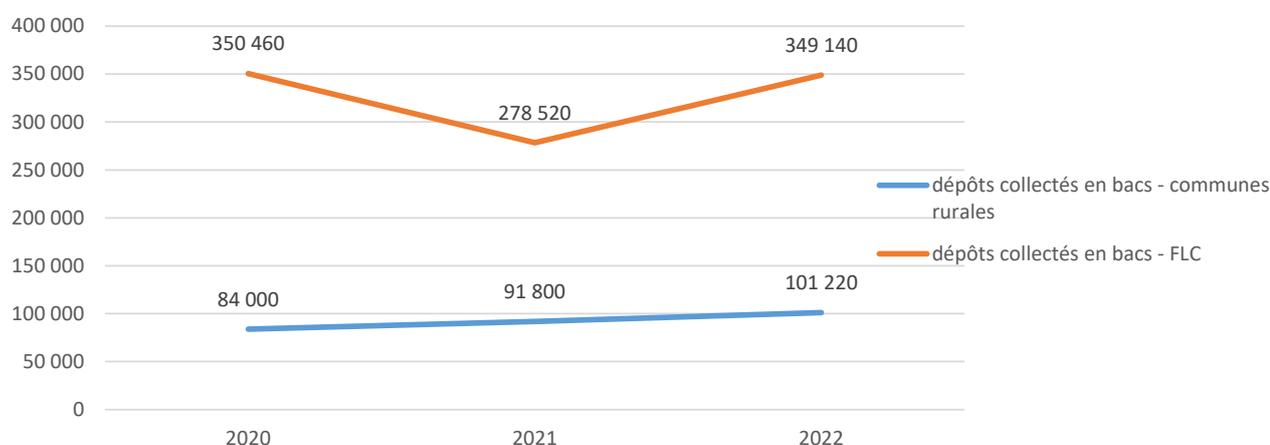
> Prévention des dépôts sauvages

Suite à la période de confinement Covid en 2020, il a été observé une recrudescence des dépôts sauvages partout en France. Le plan d'actions décidé par le Sycodem s'est poursuivi en 2022.

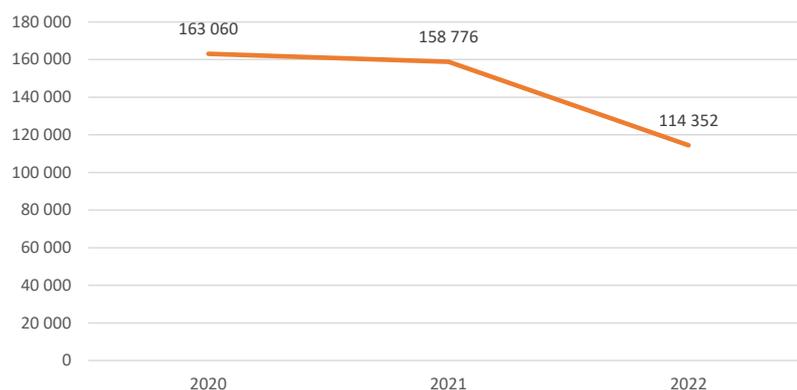
→ ACTIONS 2022 RELATIVES AU PLAN D' ACTIONS :

- les contrôles des sacs abandonnés en commun ville de Fontenay-le-Comte et Sycodem, se sont poursuivis ponctuellement en 2022. La diminution des moyens humains de part et d'autres des collectivités n'a pas permis un suivi régulier.
- une mico-benne d'ordures ménagères est mise à disposition de la ville de Fontenay-le-Comte tous les matins pendant 2h pour aider au ramassage des dépôts au pied des conteneurs enterrés, et les collecter plus facilement. L'évacuation se poursuit dans la journée, assurée avec les moyens de la ville.

→ ÉVOLUTION DES DÉPÔTS SAUVAGES COLLECTÉS EN BACS (EN L) :



→ ÉVOLUTION DES DÉPÔTS SAUVAGES COLLECTÉS AU PIED DES CONTENEURS ENTERRÉS (FONTENAY-LE-COMTE) (DE MARS À OCTOBRE, EN L) :



Indicateurs financiers

> Résultat du Compte Administratif 2022

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

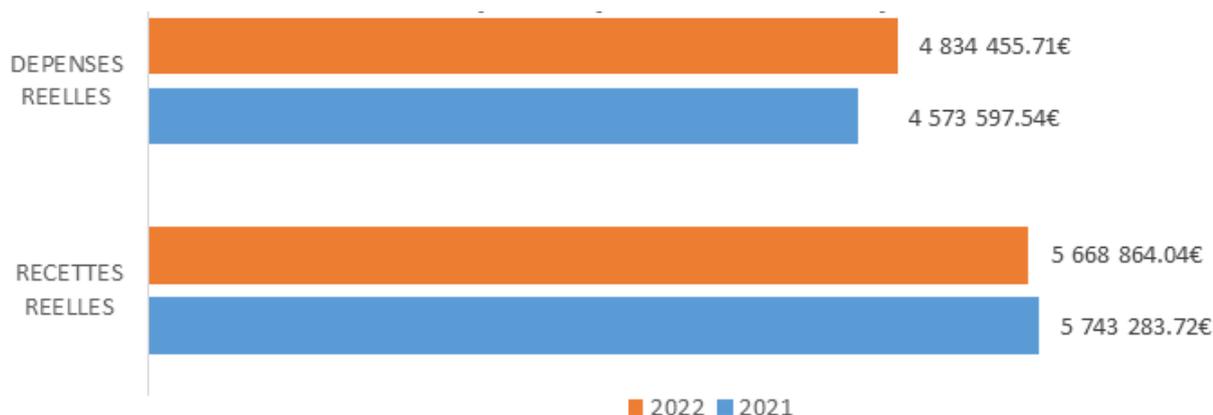
Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le Président. Il retrace l'ensemble des opérations, quel que soit leur nature, réalisée au cours de l'année.

Dépenses de fonctionnement	5 300 093.85
Recettes de fonctionnement	5 703 465.48
Résultat de fonctionnement	403 371.63
Dépenses d'investissement	800 668.79
Recettes d'investissement	809 585.47
Solde d'investissement	8 916.68
Résultat global de clôture	412 228.66

> Section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice 2022	5 300 093.85	5 703 465.48
Report exercice 2021		947 740.03
Total réalisations	5 300 093.85	6 651 205.51
Résultat exercice 2022		1 351 111.66

● COMPARAISON DES C.A. DE 2021 ET 2022 - FONCTIONNEMENT



On constate que l'exercice 2022 est marqué par une augmentation de 5.70 % de nos dépenses réelles de fonctionnement. A contrario, les recettes réelles de fonctionnement ont diminué de 74 419.68 €.

● DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Libellés	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1) BP 2022	Mandats émis CA 2022	Mandats émis CA 2021
011	Charges à caractère général	956 800.00	881 323.12	833 105.56
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 953 000.00	1 939 576.76	1 755 941.71
014	Atténuations de produits	0	0	0
65	Autres charges de gestion	1 972 700.00	1 935 256.33	1 875 663.78
	Total dépenses de gestion courante	4 882 500.00	4 756 156.21	4 464 711.05
66	Charges financières	86 600.00	76 409.50	86 995.49
67	Charges exceptionnelles	5 000.00	0	0
68	Dotations aux provisions	23 000.00	1 890.00	21 891.00
022	Dépenses imprévues	284 165.00	0	0
	Total dépenses réelles de fonctionnement	5 281 265.00	4 834 515.36	4 573 597.54
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	0	0	0
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	470 000.00	465 638.14	576 417.95
043	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0	0	0
	Total dépenses d'ordre de fonctionnement	470 000.00	465 638.14	576 417.95
	TOTAL	5 751 265.00	5 300 093.50	5 150 015.49



Le compte administratif 2022 est marqué par une augmentation des dépenses réelles de fonctionnement de 5,70 %. Une comparaison est établie entre l'exercice 2021 et 2022 :

- chapitre 011 >> + 48 217,56 € soit un taux d'évolution de 5,79 %,
- chapitre 012 >> + 183 635,05 € soit un taux d'évolution de 10,47 %,
- chapitre 65 >> + 59 592,55 € soit un taux d'évolution de 3,18 %.

→ PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES 2022

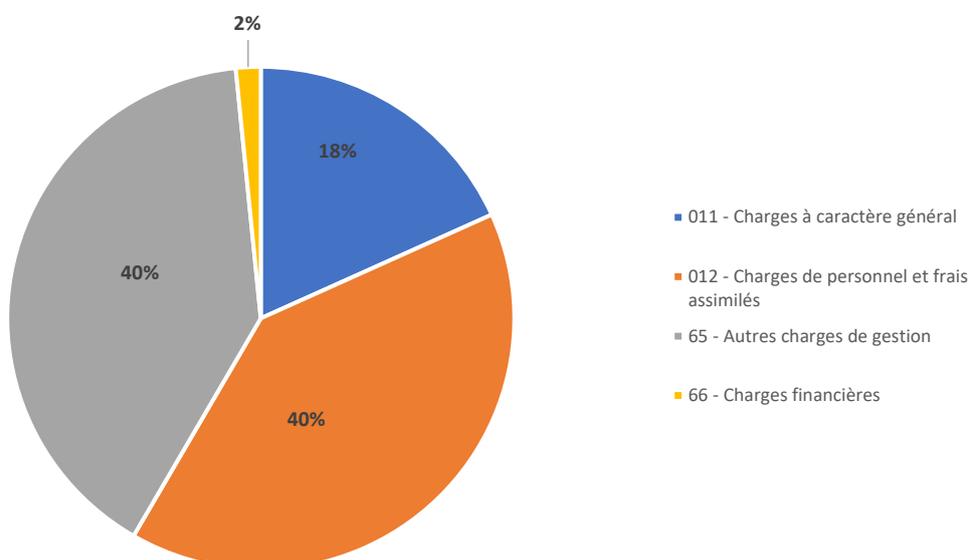
articles	2021	2022	consommations de crédits à la hausse par rapport à 2021	taux de variation
60612 – énergie et électricité	19 380 €	25 006 €	+ 5 626 €	29,03 %
60622 - carburants	237 816 €	280 779 €	+ 42 963 €	18,07 %
61551 - entretiens matériels roulants	196 481 €	173 450 €	- 23 031 €	- 11,72 %
6156 - maintenance	21 645 €	32 357 €	+ 10 712 €	+ 49,49 %
TOTAL			+ 41 345 €	



Le chapitre des charges à caractère générale a augmenté d'environ 48 217.56 € par rapport à l'exercice 2021 suite à la généralisation et la durabilité de la hausse des coûts énergétiques (carburants, électricité, gaz...) ainsi que de l'inflation. Cet impact aurait pu être plus accentué sans la mise en place de remise prise en charge par l'état.

- Pour rappel, il est à noter que les dépenses du **chapitre 011** reflètent pour partie les dépenses incompressibles du Sycodem.
- **chapitre 012** >> Les charges de personnel ont augmenté de 10 % par rapport à 2021. (voir explications chapitre Ressources Humaines)
- **chapitre 65 (art. 65548)** >> En 2022, le Sycodem a versé à Trivalis 1 806 283 € de contributions (2021 : 1 816 585€) et 85 397 € de régularisation de 2021 (soit 1 891 680 €).
Le Sycodem a vu sa contribution maîtrisée car le syndicat a des objectifs de réduction et de valorisation des déchets à la source tels que les déchets verts et, ce grâce au déploiement de plusieurs végéteries sur le territoire et l'ouverture de la ressourcerie de Mouzeuil Saint Martin.
- **chapitre 66** >> - **10 585.99 €** : l'emprunt de la construction de la déchèterie de Vix et de Saint Hilaire des Loges a été soldé.
En parallèle, le Sycodem a fait l'acquisition d'un nouveau camion de type gaz via deux emprunts contracté auprès du Crédit Agricole sur une période de 5 ans et de deux ans (emprunt relais).
- **chapitre 68** >> ce chapitre relate les provisions : dépréciations des comptes de redevables pour 1 890 €.

→ RÉPARTITION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT



● RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Libellés	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis CA 2022	Titres émis CA 2021
013	Atténuation de charges	45 700.00	49 832.23	14 343.94
70	Produits des services, du domaine et vt diverses	52 960.00	114 529.20	180 953.48
73	Impôts et taxes	45 244.00	41 827.00	44 309.14
74	Dotations subventions et participations	5 488 620.00	5 442 797.71	5 477 433.65
75	Autres produits de gestion courante	10 000.97	10 224.45	10 133.64
	Total des recettes de gestion courante	5 642 524.97	5 659 210.59	5 727 173.85
77	Produits exceptionnels	8 000.00	2 191.59	6 492.38
78	Reprises sur amortissements et provisions	7 000.00	7 461.86	9 617.49
	Total des recettes réelles de fonctionnement	5 657 524.97	5 668 864.04	5 743 283.72
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>35 000.00</i>	<i>34 601.44</i>	<i>58 050.70</i>
043	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>
	Total recettes d'ordre de fonctionnement	35 000.00	34 601.44	58 050.70
	TOTAL	5 692 524.97	5 703 465.48	5 801 334.42



Le compte administratif 2022 est marqué par la diminution des recettes réelles de fonctionnements soit 74 420 € de moins qu'en 2021. Les raisons de cette diminution seront évoquées ci-dessous.

→ EXPLICATIONS DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

- **chapitre 013** >> ce chapitre comprend les remboursements des rémunérations et charges du personnel suite aux arrêts maladie et accidents de travail. En 2022, le Sycodem a perçu le remboursement des indemnités journalières de 2021 d'un agent suite à un arrêt pour longue maladie. Ce remboursement s'élève à 28 336.87 €.
- **chapitre 70** >> est enregistré à ce chapitre :
 - le montant des redevances spéciales d'enlèvement des ordures ménagères (syndicat mixte CYCLAD, facturation des festivals, des professionnels hors territoire) s'élève à 8 005.55 €,
 - les remboursements de Trivalis pour les transports gravats, bois, cartons et bennes déchetteries s'élèvent à 87 937.94 €,
 - la régie pour vente de cartes temporaires, kits zéro déchets, facturation de gobelets manquants, pastilles pour les campings-caristes est de 3 236.50 €
 - ventes diverses :
 - métaux pour 420.20 €
 - bacs démantelés pour recyclage : 630.40 €
 - sacs bio-déchets : 1 680 €
 - serrures : 720 €
 - rachat de cartons par Sud Vendée Recyclage : 4 412.96 €

- **chapitre 74** >> ce chapitre reflète essentiellement les appels de contribution de la redevance incitative mais aussi les recettes perçues au titre de la communication (10 411.10 €), des ambassadeurs de tri (8 000€) et pour finir les subventions octroyées par l'ADEME (40 710.42 €) pour le poste de maître composteur. Pour rappel, ce soutien financier se termine en mars 2023.

Concernant le produit de la redevance Incitative, il est important de rappeler que le Sycodem procède au rattachement. Le produit de la redevance incitative du 2^{ème} semestre 2022 a été rattaché à l'exercice 2022 mais pour lesquels les titres seront émis à l'attention des communautés de communes sur l'exercice 2023. Par conséquent, cela ne reflète pas les contributions réellement titrées sur l'exercice 2022.

Les appels de contributions ont été les suivants :

- semestre 2 de 2021 : 2 896 852.37 € : les recettes réelles ont été perçues au 1^{er} semestre 2022
- semestre 1 de 2022 : 2 490 704.15 € : les recettes réelles ont été perçues au 2^{ème} semestre 2022
- remboursements des régularisations de 2021 par les Communautés de Communes (régularisations liées aux déménagements et emménagements sur le territoire du Sycodem) émis en titre complémentaire au mois de novembre 2022 : 42 895.54 €

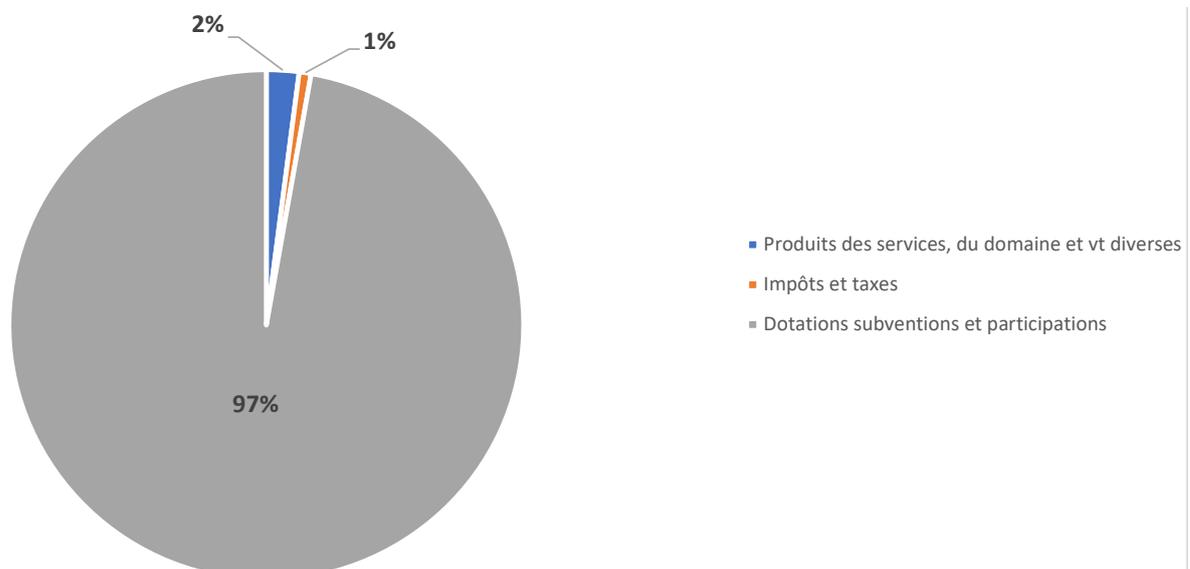
Les appels de contributions de 2022 émis à l'attention des deux structures membres (CCPFV et CCVSA) s'élèvent à 5 387 556.52 € (sans les certificats administratifs de 2021).

Rattachement du 2^{ème} semestre 2022 :

- semestre 2 de 2022 : 2 846 704.15 € (rattachement budgétaire sur 2022). Les recettes réelles ne seront perçues que sur l'exercice 2023.

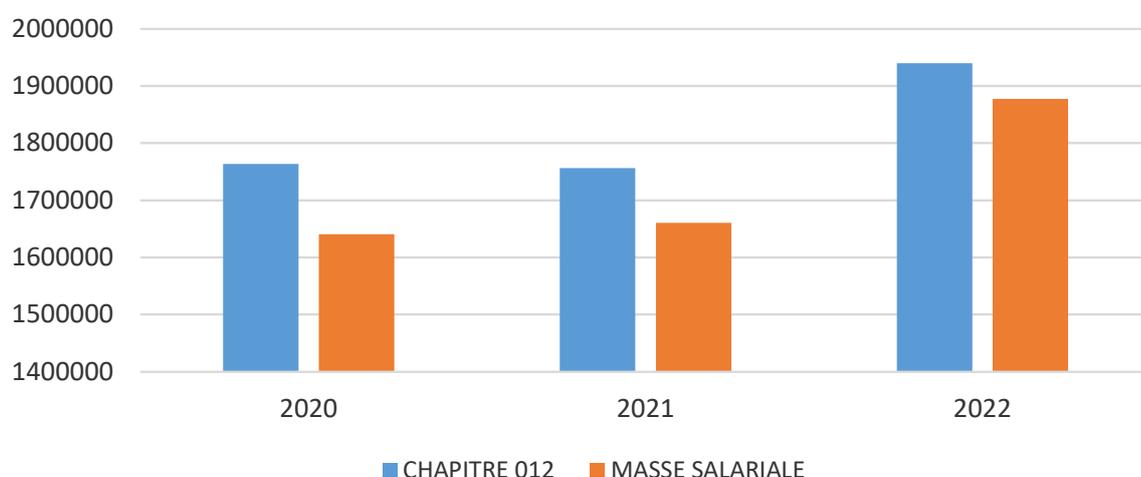
- **chapitre 75** >> est enregistré à ce chapitre la redevance du terrain photovoltaïque de Foussais-Payré.
- **chapitre 77** >> le remboursement par les assurances du syndicat suite à des sinistres sur les biens et véhicules du Sycodem ainsi que les cessions effectuées au cours de l'année.
- **chapitre 78** >> il s'agit des reprises sur provisions pour risques et charges pour paiement des admissions en non-valeur et créances éteintes des deux structures membres (CCPFV et CCVSA).

→ RÉPARTITION DES PRINCIPALES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE



→ SITUATION DES RESSOURCES HUMAINES

Evolution des dépenses du chapitre 012 (dépenses de personnel) de 2020 à 2022 :



Les raisons de cette forte hausse sont :

- les arrêts maladies qui nécessitent un remplacement temps pour temps en collecte et en déchèterie,
- la mise en place de temps partiels thérapeutiques,
- la revalorisation du point d'indice,
- le congé maternité,
- la rémunération de chauffeurs en CDD.

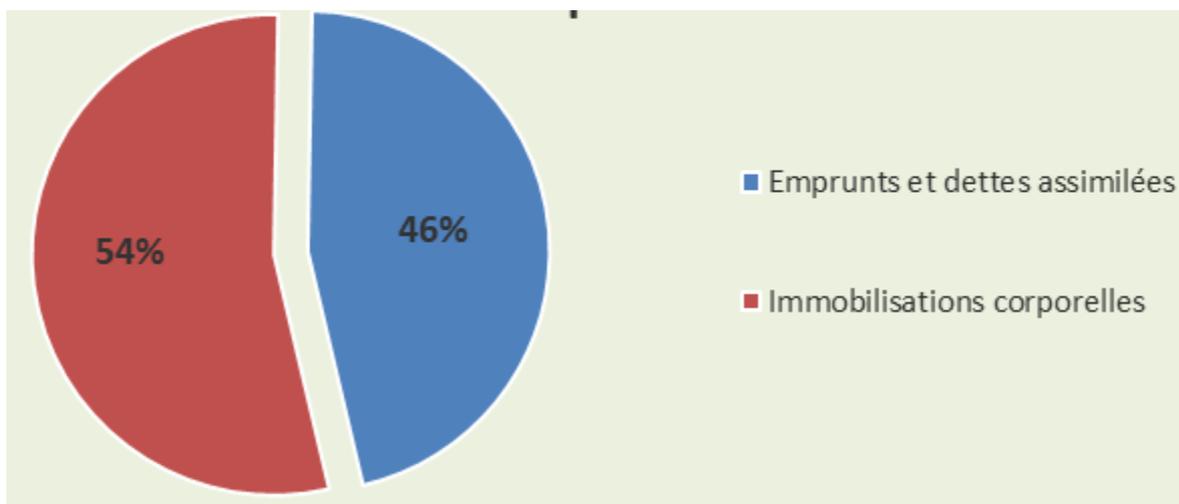
Les mouvements de personnel en 2022 ont été : 1 départ de titulaire, 3 arrivées : 1 titulaire, 1 stagiaire, 1 apprentie.

> Section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice 2022	800 668,79	809 585,47
Report exercice 2021		1 395 582,59
Total réalisations	800 668,79	2 205 168,06
Résultat brut de clôture		1 404 499,27
<i>Restes à réaliser à reporter en 2023</i>	18 330,00	
Résultat cumulé	818 998,79	2 205 168,06
Résultat net de clôture 2022		1 386 169,27

● DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

→ RÉPARTITION DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE



→ EXPLICATIONS DES PRINCIPALES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2022

En 2022, les principales dépenses d'investissement ont été :

- **chapitre 16** >> remboursement du capital des emprunts pour 350 961.96 €
- **chapitre 21** :
 - acquisition maison Vendée Habitat pour le projet Re-cycle : 11 795.15 €
 - poursuite et fin de la mise en place de caméra de surveillance sur les déchèteries de l'Herminault, Saint Hilaire des Loges et Fontenay le Comte : 12 348.26 €
 - outillages pour la ressourcerie végétale : 4 816.44 €
 - acquisition nettoyeur haute pression : 5 893.44 €
 - acquisition d'un camion gaz : 272 068.49 €
 - acquisition de bacs ordures ménagères et emballages : 21 655.01 €
 - l'acquisition de composteurs : 29 250.29 €
 - la mise en place de plateforme élévatrice à la résidence André Mady : 6 490.80 €.

● RECETTES D'INVESTISSEMENT

En 2022, les recettes d'investissement ont été les suivantes :

- affectation de la totalité du résultat d'investissement N-1 : 1 395 582.59 €
- FCTVA suite aux acquisitions de biens sur l'exercice 2021 : 20 881.29 €
- les subventions d'investissement pour l'acquisition du camion gaz s'élèvent à :
 - 10 000 € pour la région
 - 10 000 € pour le département
 - 10 000 € pour le groupement Vendée GNV soutenu par l'Ademe
- subvention d'équipement pour le programme conteneurs semi enterrés lotissement les Carreliers à Benet pour 25 218.36 €
- subvention de Vendée Habitat pour la Résidence André Mady 10 352.75 €.

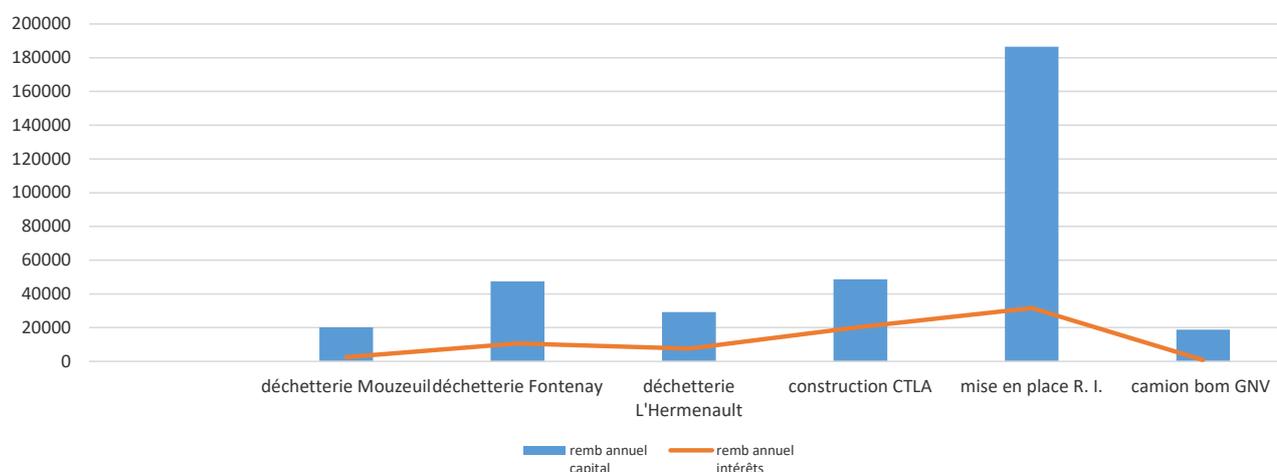
> Etat de la dette

code interne	type	ans	fin	motif	capital restant dû au 01/01/2022	rem. annuel capital	remb. annuel intérêts	remb. annuel total
05-2	fixe	20	05/25	déchetterie Mouzeuil	74 192.98	20 234.24	2 493.25	22 727.49
06-6	fixe	20	06/27	déchetterie Fontenay	285 180.98	47 406.36	10 631.63	58 037.99
07-3	fixe	20	04/26	déchetterie L'Hermenault	160 358.57	29 195.30	7 536.85	36 732.15
09-1	fixe	20	10/29	construction CTLA	460 545.76	48 748.06	20 440.74	69 188.80
16-1	fixe	15	12/31	mise en place R. I.	2 010 296.00	186 547.00	31 646.90	218 193.90
22-01	fixe	5	04/27	camion bom GNV	192 000.00	18 831.00	796.21	19 627.21
22-02	fixe	2	05/24	camion bom GNV (crédit relais)	74 000.00	0.00	175.67	175.67
					3 182 574.29	350 961.96	73 721.25	424 683.21

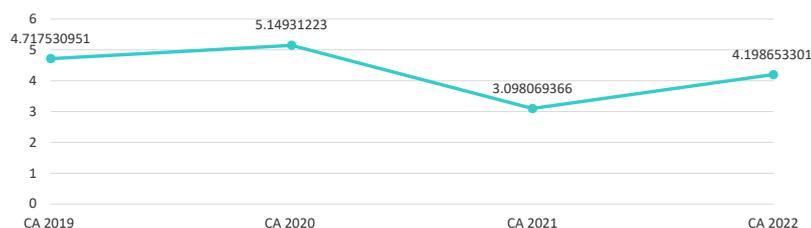


Au 1er janvier, le capital restant dû s'élève à 3 182 574.29 €, soit une dette par habitant de 60.24 €.

→ SITUATION DU CAPITAL ET DES INTÉRÊTS PAR EMPRUNTS EN 2022



→ EVOLUTION DE LA CAPACITÉ DE DÉSENETTEMENT DU SYCODEM (en nombre d'années)



Ce ratio est considéré comme trop élevé lorsqu'il se situe dans la tranche 8 – 10 ans. Avec un ratio de 4 années en 2022, la collectivité se situe en dessous de ce seuil.

Il faudrait 4 années au Sycodem pour rembourser intégralement le capital de la dette si la collectivité y consacrait la totalité de son épargne brute.

> Redevance Incitative 2022

● RÈGLEMENT DE FACTURATION (en vigueur du 01/01/2022 au 31/12/2022)

Le règlement d'application de la facturation de la Redevance Incitative 2022 a été délibéré le 9 décembre 2021 (délibération n°2021-65-CS). Une légère modification a été apportée dans le préambule du cadre réglementaire.

● GRILLE TARIFAIRE (en vigueur du 01/01/2022 au 31/12/2022)

La grille tarifaire de la redevance des ménages pour 2022 reste identique à la grille 2021. Une réactualisation des coûts de dépôts en déchèterie, par flux de déchets, a été apportée (délibération n°2021-64-CS).

→ PARTICULIERS ÉQUIPÉS DE BACS AU DOMICILE

Part fixe annuelle	volume bac noir	120 L	180 L	240 L	360 L	660 L
	de 0 à 6 levées/an	148,50 €	204,50 €	259,50 €	294,50 €	349,50 €
	dont forfait emballages (15 €/an)					
	dont participation TGAP (10 €/an)					
	+ 4 ouvertures des conteneurs enterrés d'ordures ménagères/an non-facturées					
	+ 10 entrées en déchèterie/an					
Part variable	volume bac noir	120 L	180 L	240 L	360 L	660 L
	au-delà de 6 levées/an	5 €/levée	6 €/levée	7 €/levée	8 €/levée	14 €/levée
	au-delà de 4 ouvertures des conteneurs enterrés d'ordures ménagères/an	1,50 €/ouverture				
	au-delà de 10 entrées en déchèterie/an	6 €/entrée				

→ PARTICULIERS EN APPORT VOLONTAIRE EXCLUSIF

Part fixe annuelle	conteneur d'ordures ménagères	80 L
	de 0 à 26 ouvertures/an	184,50 €
	dont forfait emballages (15 €/an)	
	dont participation TGAP (10 €/an)	
	+ 4 ouvertures des conteneurs enterrés d'ordures ménagères/an non-facturées	
	+ 10 entrées en déchèterie/an	
Part variable	conteneur d'ordures ménagères	80 L
	au-delà de 30 ouvertures/an	1,50 €/ouverture
	au-delà de 10 entrées en déchèterie/an	6 €/entrée

→ PARTICULIERS EN BACS COLLECTIFS

Part fixe annuelle	10 entrées en déchèterie/an	118,50 €
	dont participation TGAP (10 €/an)	
	+ 4 ouvertures des conteneurs enterrés d'ordures ménagères/an non-facturées	
Part variable	au-delà 10 entrées en déchèterie/an	6 €/entrée
	au-delà de 4 ouvertures des conteneurs enterrés d'ordures ménagères/an	1,50 €/ouverture

● EVOLUTION DE LA BASE DES REDEVABLES

Les opérations de mises-à-jour de la base, d'intégration des mouvements de population, de régularisation des situations et des équipements en place sont réalisés en interne. Les campagnes de facturation sont effectuées par le Sycodem pour le compte des Communautés de Communes Pays de Fontenay-Vendée et Vendée Sèvre Autise.

	2018	2019	2020	2021	2022	évolution 2021-2022
Nb de comptes ouverts	2 696	2 429	2 351	2 467	2 362	- 4,83 %
Nb de comptes fermés	2 420	2 318	2 181	4 198	2 086	- 103,12 %
Moyenne des redevables	26 289	26 416	26 400	26 775	27 025	0,97 %
Taux d'ouverture de comptes/an	10,21 %	9,16 %	8,87 %	9,17 %	8,74 %	

chiffre impacté par la fermeture fin 2021 des comptes d'usagers résidant sur la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral, du fait de l'arrêt de la convention d'accès aux déchèteries du Sycodem à partir du 01/01/2022.

● COMMUNICATION

La grille tarifaire de la redevance est affichée dans L'Avis des Déchets «Le Supplément» diffusée sur le site internet www.sycodem.fr et la page Facebook du Sycodem. Les tarifs 2022 ont été insérés dans L'Avis des Déchets n°30 de décembre 2021.



Une calculatrice en ligne sur www.sycodem.fr permet de simuler sa redevance suivant son équipement de collecte (<https://www.sycodem.fr/votre-redevance/simulez-votre-redevance-incitative/>).



Le webusager accessible à l'adresse : https://sycodem.webusager.fr/sycodem/pages/p_connexion.aspx permet à chaque redevable de créer un compte gratuitement pour suivre sa consommation du service en ligne. Les codes de connexion sont indiqués sur la facture de redevance.

> Analyse des coûts du service (issue de la «Matrice des Coûts», Ademe)

Population de référence : INSEE 2022 : 52 893 habitants.

● ÉVOLUTION DU COÛT AIDÉ⁽¹⁾ (EN €^{TTC})

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Coût aidé € ^{TTC}	5 004 395,00	4 689 972,00	4 269 676,00	4 530 981,58	4 706 556,41	4 913 190,93
Coût aidé € ^{TTC} /hab.	92,6	86,88	78,4	85,76	89,02	92,89
Evolution N-1/N en € ^{TTC} /hab.	5,82	- 5,72	- 8,48	7,36	3,26	3,86
Evolution N-1/N en %	+ 7%	- 6%	- 10%	+ 9%	+ 4%	+ 4%



En 2022, cinquième année de mise en œuvre de la redevance incitative, le coût aidé de gestion des déchets est de 92,89 €^{TTC}/hab. (soit 87,48 €^{HT}/hab.). Ce reste à charge pour la collectivité a augmenté de 4 % entre 2021 et 2022. Il représente une dépense nette de 4,9 millions d'euros.

● COÛT AIDÉ PAR FLUX = reste à charge du Sycodem/flux (en €^{HT}/hab.)

ordures ménagères



36,60 €^{HT}/habitant

↗ + 2 € depuis 2021

recyclables (hors verre)



12 €^{HT}/hab.

↗ + 1 € depuis 2021

verre



1,70 €^{HT}/hab.

↗ + 0,20 € depuis 2021

déchèteries



36,40 €^{HT}/hab.

↗ + 3,70 € depuis 2021

AUTRES
biodéchets et
cartons des
professionnels,
textiles...

4,60 €^{HT}/hab.

↗ + 0,80 € depuis 2021



reste à charge du Sycodem = 91,30 €^{HT}/hab.

↗ + 7,90 € depuis 2021



46 €^{HT}/hab.



5 €^{HT}/hab.



1 €^{HT}/hab.



25 €^{HT}/hab.

AUTRES
biodéchets et cartons
des professionnels,
textiles...

2 €^{HT}/hab.



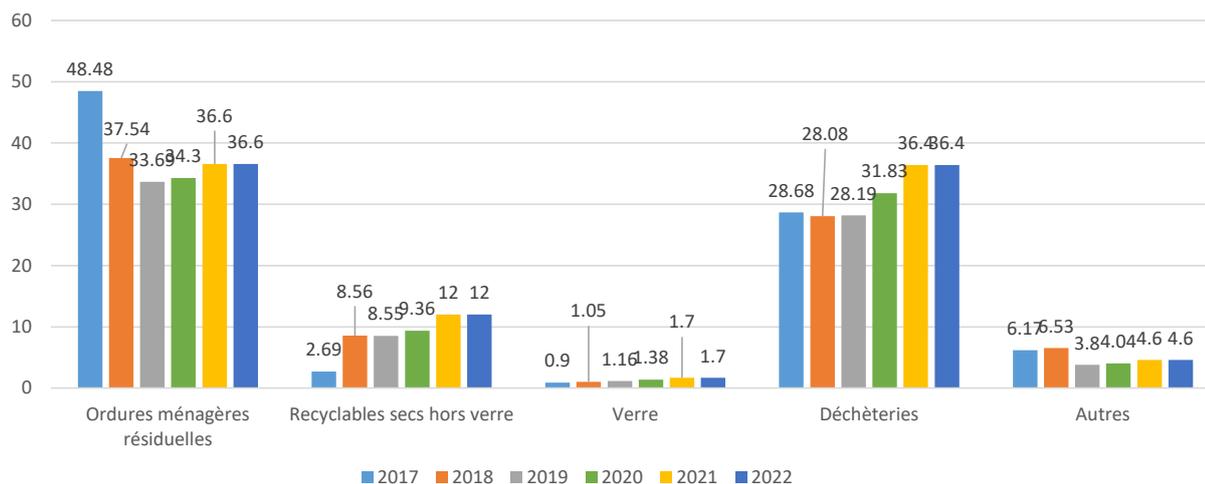
moyennes nationales⁽²⁾

reste à charge = 79 €^{HT}/habitant d'un territoire similaire en France

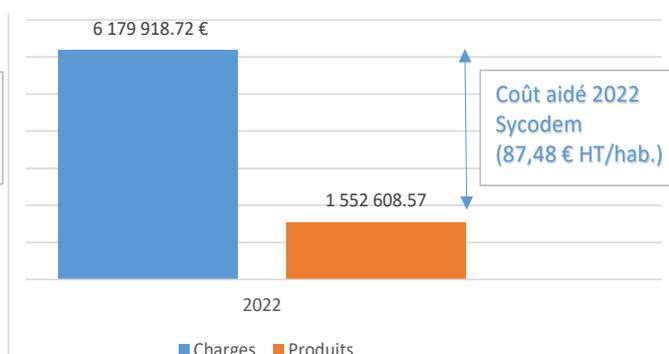
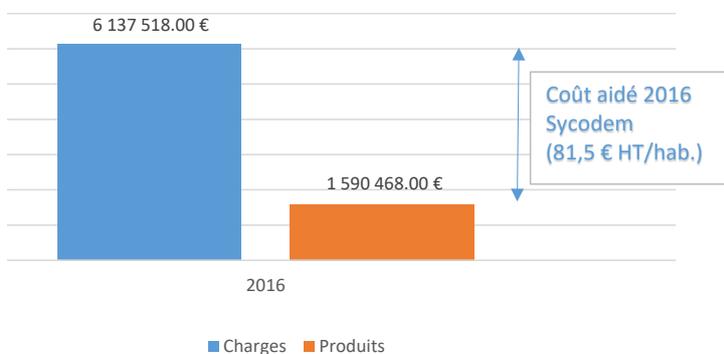
⁽¹⁾ ensemble des charges (fonctionnement, collecte...) moins les produits (revente de matériaux, prestations à des tiers...), les soutiens des éco-organismes et les aides publiques.

⁽²⁾ référentiel Ademe : territoire mixte-rural

● EVOLUTION DU COÛT AIDÉ PAR FLUX (en €^{HT}/hab.)

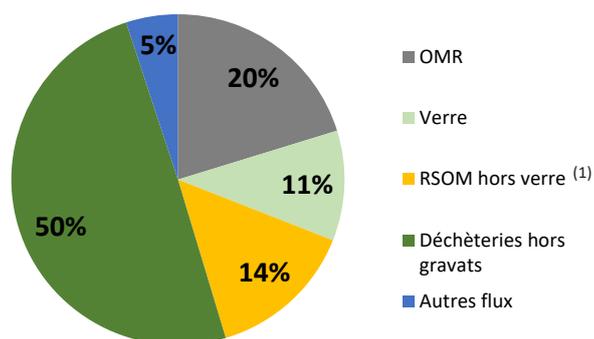


● COMPARAISON DU COÛT AIDÉ ENTRE 2016 ET 2022

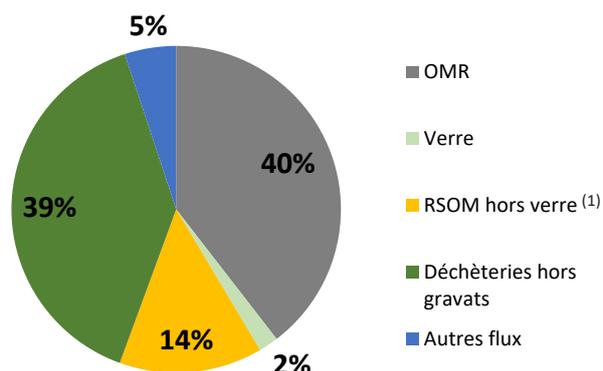


● STRUCTURE DES COÛTS 2022 DE GESTION DES DÉCHETS

Répartition des tonnages par flux



Répartition du coût aidé par flux

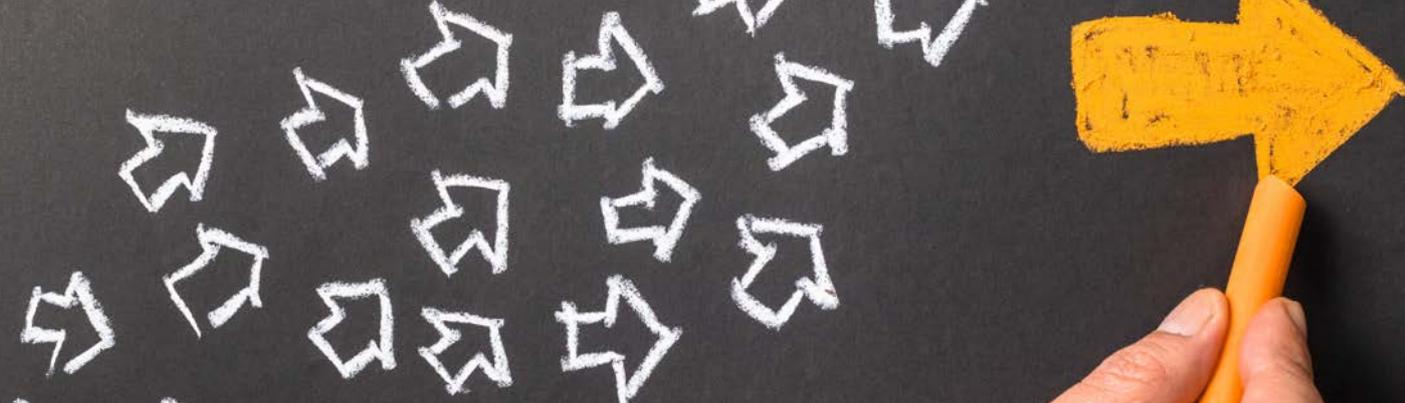


Les apports en déchèteries (hors tonnages de gravats, par convention pour la réalisation de la matrice des coûts) représentent 50 % des tonnages et 39 % du coût aidé.

Le flux OMR représente le 2ème flux de déchets en quantités (20 % des tonnages) mais reste le flux de déchets le plus coûteux (40 % du coût aidé).

Les recyclables représentent 25 % des tonnages et seulement 16 % du coût aidé. Toutefois les emballages représentent un coût pour la collectivité !

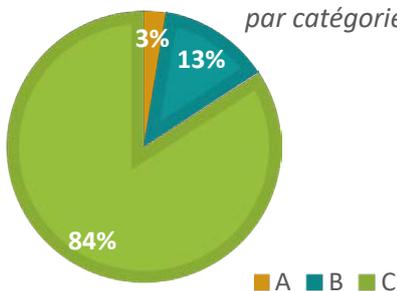
⁽¹⁾ recyclables secs hors verre = emballages + papiers



Ressources Humaines

> Effectifs

Répartition des agents titulaires par catégorie



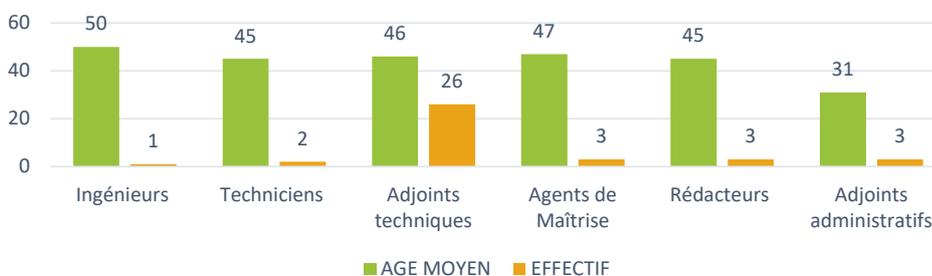
Evolution des effectifs en Equivalent Temps Plein :

Année	ETP
2019	39,5
2020	37,5
2021	37,5
2022	38

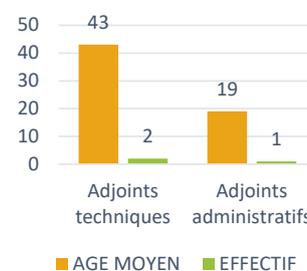
50 agents au 31/12/2022, 38 fonctionnaires + 12 contractuels sur emploi permanent.

> Age moyen des agents (au 31/12/2022)

Age moyen des agents titulaires par cadre d'emploi



Age moyen des agents contractuels par cadre d'emploi

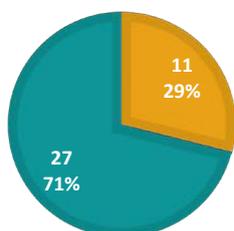


L'âge moyen des agents titulaires atteint 47 ans pour 32 agents en filière technique ; et 38 ans pour 6 agents en filière administrative.

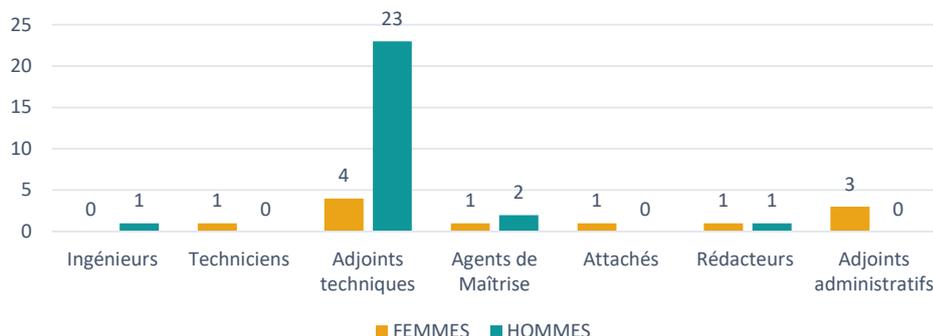
> Répartition femmes/hommes au Sycodem

Répartition F/H parmi les agents titulaires

FEMMES HOMMES



Répartition F/H par cadre d'emploi



> Promotions 2022

38 avancements d'échelon dont la bonification d'un an, 10 avancements de grade en 2022.

> Mouvements 2022

- 1 nomination de stagiaire et 2 titularisations,
- 1 apprentissage depuis début décembre 2022,
- 1 mutation depuis une autre collectivité territoriale,
- 1 détachement vers la Fonction Publique Hospitalière,
- 1 demande de disponibilité.

> Recours aux agents contractuels



Le motif principal de recours aux agents contractuels repose sur l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée à savoir le remplacement d'un agent titulaire ou contractuel indisponible pour pallier les absences pour raisons de santé, ou les congés annuels pour la grande majorité.

Les agents contractuels sont recrutés sur des postes d'agent de collecte et d'agent de déchèterie. En 2022, le Sycodem a comptabilisé **30 agents différents (23 en 2021)**.

> Budget et rémunérations

Dépenses de fonctionnement	5 300 093,85 €	Charges de personnel	1 939 576,76 €	Soit 40 % des dépenses de fonctionnement
----------------------------	----------------	----------------------	----------------	--

charges de personnel en 2021 : 1 755 941,71 €



Le Sycodem perçoit un remboursement partiel des charges de personnel en lien avec les congés maladie des agents titulaires et contractuels (AT/MP et maladie ordinaire) ainsi qu'une compensation du versement du supplément familial de traitement. En 2021, les recettes se sont élevées à 14 343.94 € et en 2022 à 49 832.23 €.

> Projets...

- Mise en place des projets annoncés en 2021 : refonte de l'organigramme, encadrement du télétravail,
- Création du Comité de pilotage « Bien-être au travail » : diffusion des questionnaires individuels, planification des entretiens individuels et collectifs ; avec le préventeur du Centre de Gestion de la Vendée.

Quelques chiffres :

- > Nombre d'arrêtés : 289,
- > Nombre de bulletins de salaire : 574,
- > Nombre d'indemnités de fonctions des élus : 48,
- > Nombre d'agents concernés par un arrêt de travail : 26 dont 9 contractuels,
- > Nombre de jours d'arrêt : 247 jours pour les contractuels, un congé maternité, 637 jours pour les titulaires.



Prévention des risques Hygiène - Sécurité

> Actions 2022 de prévention des risques

- Suivi du protocole pour la gestion de l'épidémie de COVID 19 (affichage, protocole de désinfection, port du masque...),
- Mise-à-jour de l'évaluation des risques et du document unique,
- Elaboration d'un plan annuel en Prévention-Hygiène et Sécurité en prévision de l'année 2023 avec des objectifs,
- Contrôle des permis de conduire,
- Pour les chauffeurs, suivi des cartes de conducteur, cartes de qualification et des CACES,
- Renouvellement des autorisations de conduite des chauffeurs,
- Et tout au long de l'année, renouvellement de l'affichage sur les points de sécurité.

> Formations

● ACCUEIL DES NOUVEAUX AGENTS

Tous les nouveaux agents recrutés, saisonniers, remplaçants, participent à diverses formations avant leur prise de fonction, selon leur poste de travail : protocoles de travail et aux risques, tri des déchets, ... Ces formations sont assurées en interne, ce qui ouvre également les nouveaux agents à l'intégration dans les équipes déjà en place.

● CONTRÔLES VGP (VÉRIFICATIONS GÉNÉRALES PÉRIODIQUES, PAR UN PRESTATAIRE AGRÉÉ)

Contrôles des matériels opérés sur :

- les bâtiments, portails et portes sectionnelles, installations électriques, systèmes d'aération et d'alarmes, exutoires de fumée, ligne de vie,
- les matériels de collecte, de déchèteries (ex. compacteurs), de secours (extincteurs, défibrillateur),
- les véhicules lourds et légers, les utilitaires (contrôles techniques, systèmes de levage, limiteurs de vitesse, ...).

● REGISTRES À DISPOSITION DES AGENTS

- Registre des dangers graves et imminents : 2 signalements en 2022.
- Registre des accidents du travail bénins : 7 signalements en 2022.
- Registre d'hygiène et de sécurité : 1 signalement en 2022.
- Fiches individuelles des incidents et agressions : 4 signalements en 2022.

● INFRACTIONS AU CODE DE LA ROUTE

Légalement chaque agent est responsable s'il commet une infraction au Code de la route. Il paye donc son amende, et non le Syndicat.

En 2022, 4 agents ont été confrontés à cette situation.

● PRÉVENTION

La volonté de Sycodem est de répondre à la recommandation R 437, référentiel national qui donne des consignes sur l'organisation et les risques inhérents à la collecte des déchets ménagers, et notamment la collecte unilatérale, la suppression de la marche arrière, le recensement des points noirs et donc la refonte des circuits.



Sycodem
Sud-Vendée

ensemble, réduisons nos déchets

**Pôle environnemental du Seillot - Allée Verte
85200 FONTENAY-LE-COMTE**

**accueil@sycodem.fr
www.sycodem.fr**